377.842 C795 B538 c.1
Berthault, E. A.
Mathurin Cordier et l'ensei
R.W.B. JACKSON LIBRARY
OISE CIR
3 0005 02073 6107

THE LIBRARY

The Ontario Institute

for Studies in Education

Toronto, Canada

LIBRARY

NOV 9 1970

THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

# MATHURIN CORDIER

ET

## L'ENSEIGNEMENT CHEZ LES PREMIERS CALVINISTES

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

# MATHURIN CORDIER

ET

## L'ENSEIGNEMENT CHEZ LES PREMIERS CALVINISTES

PAR

E. A. BERTHAULT

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ, DOCTEUR ÈS LETTRES

Post tenebras.

PARIS

J. BONHOURE ET Cie, ÉDITEURS

48, RUE DE LILLE, 48

—

1876

377.842
C19S
B538

# INTRODUCTION

La question de l'enseignement fut une de celles qui préoccupèrent le plus vivement les réformateurs du XVI^e^ siècle. Tous, unis dans une même pensée, honorèrent à l'envi la science, demandèrent que l'instruction fût partout répandue, et consacrèrent leurs plus nobles efforts à l'affranchissement de l'esprit humain qu'une longue ignorance avait opprimé.

L'Église catholique n'avait songé qu'à régner. Les empereurs d'Allemagne, quoique leur ambition, leur despotisme, tous leurs crimes, nous les fassent détester, avaient du moins défendu contre la papauté les droits de l'État et de la société. Mais sur les intelligences, quelle tyrannie Rome exerçait encore! sur quelle ignorance elle appuyait la foi des peuples!

L'affreuse barbarie dont l'invasion des barbares fut la première cause, avait été grandissante après eux par la faute du clergé, qui, chargé du dépôt des saintes Écritures et des traditions Romaines, était appelé naturellement en ce temps-là à garder la lumière et à la faire briller devant tous les yeux. Mais il négligea sa tâche, et le mal était devenu si grave qu'il n'y paraissait plus

de remède, parce que dans l'ignorance universelle on ignorait le mal lui-même. C'est à peine si les hommes de loi et les premiers dignitaires de l'Église sortaient un peu de ces ténèbres où le monde était enfoui. Les monastères, qu'on a loués trop souvent de nous avoir gardé quelques manuscrits, nous en ont bien plus dérobés; il a fallu gratter sur les parchemins les comptes fastidieux de leurs économes pour retrouver les plus belles pages des auteurs anciens; il a fallu chercher dans leurs caves et délier de leurs chaînes la Bible qu'ils devaient lire, étudier, prêcher; il a fallu apprendre aux moines le sens de ces belles choses qu'ils copiaient par punition et qu'ils entremêlaient de fautes par paresse. Souvent, quand ils ont vu clair dans les auteurs anciens, ils les ont mutilés ou mis à l'index.

C'est en vain que Charlemagne avait essayé de ranimer le flambeau mourant des études. On sait qu'il avait imposé aux monastères et aux églises l'obligation d'ouvrir des écoles et d'y instruire les enfants d'alentour. Il avait même fait un programme d'études divisé en deux parties : la première, appelée Trivium, comprenait la grammaire, la rhétorique et la dialectique; la seconde, appelée Quadrivium, la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie. Mais peu après la géométrie et l'astronomie, la rhétorique et la dialectique disparurent, et les écoles *triviales* n'enseignèrent plus que la grammaire, le calcul et le chant.

Qu'étaient ces trois sciences? peu de chose, et il arriva bientôt qu'on ne sut plus lire ou écrire en Europe. Tel était l'état de l'enseignement secondaire. Quelques cantiques psalmodiés en latin, quelques danses exécutées par les chanoines, quelques drames religieux mimés par les prêtres, ne suffisaient pas à remplacer l'instruction.

Sous le règne de Philippe-Auguste, quelques hommes indépendants, animés par le désir de bien faire, eurent l'idée de se réfugier sur la montagne Sainte-Geneviève, et là d'ouvrir des cours,

d'enseigner publiquement : l'Université naquit ainsi hors de l'Église, à distance ; elle invita la jeunesse au libre partage de la science et créa sous le nom de facultés un enseignement complet pour ce temps-là, mais, en réalité, réduit à la philosophie.

La Fille aînée des rois fut dotée par eux de nombreux priviléges et vit accourir en foule, de tous les points de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, tous ceux qu'enflammaient les ardeurs inassouvies de l'intelligence. Là peut-être, malgré les erreurs, les préjugés, l'inexpérience, là peut-être était le salut. L'Église le comprit ; aussi, après avoir inutilement essayé de détruire l'Université, elle s'en empara ; ses docteurs s'y installèrent, et sa doctrine, sous le nom de scolastique, y régna désormais derrière l'abri des bûchers. Alors et de nouveau la science fut traitée en ennemie, témoin Galilée, témoin Roger Bacon et tant d'autres habitants des prisons les plus dures ; alors la philosophie fut proscrite, comme le prouve l'exil de Roscelin et d'Abailard, le supplice de Giordano Bruno ; alors les lettres furent déclarées impies et l'Écriture sainte fut cachée.

Mais, comme après les ténèbres de la nuit reparaissent les éternelles clartés du soleil, ainsi, par une volonté divine, un jour nouveau se leva. D'abord ce fut une clarté faible : ce fut le zèle de quelques savants qui découvrirent des palimpsestes ; ce fut le génie de quelques artistes qui rendirent à la religion sa grandeur et sa beauté ; ce fut la découverte du nouveau monde, l'invention de l'imprimerie. Mais le réveil n'était pas général ; on peut compter, on peut nommer les hommes que leur talent naturel, l'ambition, le hasard tirèrent alors de l'engourdissement général.

C'est la Réforme, c'est la voix de Luther et de Calvin qui changea la face de l'Europe.

Nous ne voulons pas reproduire ici ce tableau magnifique ;

nous n'en voulons dessiner qu'un trait, la réforme, ou, si l'on veut, la création de l'enseignement à ses divers degrés.

Pénétré d'un amour profond pour le peuple, Luther s'adressa tout d'abord aux conseillers de toutes les villes d'Allemagne pour leur demander de créer partout des écoles.

Le livre qu'il publia dans ce but est rempli d'une éloquente ardeur; la cause de l'enseignement y est plaidée avec passion : « C'est faire cause commune avec le diable, s'écrie-t-il, que d'y attacher peu d'importance. » « Sont-ce les sacrifices pécuniaires qui vous effrayent? Mais on dépense annuellement tant d'argent pour des arquebuses, des chemins, des digues : pourquoi n'en dépenserait-on pas un peu pour donner à la jeunesse pauvre un ou deux maîtres d'école? Magistrats, rappelez-vous que Dieu commande formellement que l'on instruise les enfants. Ce divin commandement, les parents le transgressent soit par insouciance, soit par manque d'intelligence, soit encore par surcharge d'occupations : eh bien! c'est à vous qu'incombe le devoir de le leur rappeler et d'empêcher le retour des maux dont nous pâtissons aujourd'hui. Occupez-vous des enfants : car beaucoup de parents sont comme les autruches; ils s'endurcissent envers leurs petits et, contents d'avoir pondu l'œuf, ils ne s'en soucient plus. Or ce qui fait la prospérité d'une ville, ce n'est pas seulement que l'on assemble de grands trésors, que l'on bâtisse de fortes murailles, que l'on élève de belles maisons, que l'on possède des armes brillantes. Le bien véritable d'une ville, son salut et sa force, c'est de compter beaucoup de citoyens savants, honnêtes et bien élevés. Et si, de nos jours, il est difficile de rencontrer de pareils citoyens, à qui faut-il s'en prendre, si ce n'est à vous, magistrats, qui avez laissé grandir la jeunesse comme la futaie dans les bois? L'ignorance est plus dangereuse pour un peuple que les armes de l'ennemi (1). »

(1) Trad. de M. Schœffer.

Ce pressant appel que Luther adressait aux magistrats ne fut pas le seul effort qu'il tenta. Dès 1525 on le voit en instances auprès de l'électeur de Saxe, Jean le Constant, pour améliorer l'instruction du peuple des campagnes; en 1526, Philippe de Hesse, à l'instigation du hardi réformateur, convoqua le synode de Homberg, qui s'occupa spécialement de la même question. En 1527, 1528 et 1529, il présida à une sorte d'inspection générale en Saxe pour remédier à l'ignorance et à la démoralisation du peuple. Sous son inspiration, Mélanchthon rédigea des instructions auxquelles devaient se conformer les pasteurs de l'électorat, et consacra tout entier le dix-huitième chapitre à l'organisation des écoles.

Les idées de Luther sur l'enseignement furent celles de tous les réformateurs; partout à leur voix s'élevaient des écoles, se publiaient des livres. Quoi d'étonnant? Appelant les hommes à l'examen de leur foi et à l'émancipation de leur intelligence, ils devaient leur donner les moyens de raisonner, de juger, de choisir.

Si l'on veut un exemple de la pacifique révolution qui s'accomplit alors, il n'en est peut-être pas de plus remarquable que Strasbourg. Aussitôt que la Réforme eut pénétré dans la ville, de toutes parts on vit surgir des écoles; les unes élémentaires, à l'usage des filles et des garçons du premier âge; les autres plus savantes, où l'on enseignait le grec, le latin, l'hébreu. Des bâtiments spéciaux furent élevés aux frais du public; les professeurs reçurent de la ville des appointements fixes; enfin, dans le monastère de Saint-Guillaume on logea, on nourrit gratuitement les étudiants pauvres, qui jusque-là étaient obligés de mendier leur pain en chantant dans les rues; Luther lui-même avait ainsi commencé. La Réforme se glorifia de leur donner le pain du corps et celui de l'âme; et quand la générosité de la ville était insuffisante, les particuliers créaient des bourses.

Bientôt Sturm (1) fonda le gymnase et publia un programme uniforme et complet d'études. Outre les écoles dont nous avons déjà parlé, il institua pour l'enseignement supérieur une académie qui devint célèbre en peu d'années.

Nous ne pouvons pas étudier dans chaque pays l'œuvre de tous les hommes éminents qui méritent d'attacher leur nom à la réforme de l'enseignement. Il serait au-dessus de nos forces de suivre dans toute l'Europe Luther, Mélanchthon, Sturm, Farel, Calvin, Th. de Bèze. Beaucoup de travaux ont été publiés sur ces grands personnages. Nous étudierons le plus humble d'entre eux, mais non pas le moins utile, maître Mathurin Cordier, dont la vie et le caractère ont déjà été mis en lumière par M. J. Bonnet, dans un ouvrage plein de charme, d'intérêt et de vérité (2).

(1) Ch. Schmidt, *la Vie et les Travaux de Jean Sturm*, Strasb., 1855.
(2) J. Bonnet, *Nouveaux Récits du* XVI^e^ *siècle*.

# MATHURIN CORDIER

## PREMIÈRE PARTIE

### MATHURIN CORDIER A PARIS

Parmi tous les hommes considérables qui se sont occupés de la pratique de l'enseignement au XVI^e^ siècle, Mathurin Cordier est peut-être celui qui a rendu le plus de services. Le programme d'études qu'il a, de concert avec Théodore de Bèze, rédigé pour le collége et l'académie de Genève est si sagement conçu, si bien ordonné, si utilement pondéré, que les jésuites s'en sont emparés et que l'Université de France, marchant sur leurs traces, le suit encore aujourd'hui avec des modifications au fond très-légères.

Mais, avant d'étudier cette époque de sa vie, il est nécessaire de connaître ses débuts à Paris et son séjour à Bordeaux, que signalèrent d'importantes réformes.

Mathurin Cordier, né sous le règne du bon roi Louis le

onzième, l'an 1474, dans un bourg de la Normandie, était venu tout jeune à Paris, au moment même où l'ancien monde se réveillait de sa longue torpeur; les idées, les croyances étaient profondément remuées; la Renaissance était proche.

L'Université en particulier, mal défendue par les remparts de la tradition, avait laissé pénétrer dans son sein quelques nouveautés étranges. La division y régnait parmi les professeurs. Les uns, aveugles et sourds, se traînaient péniblement dans l'antique ornière; disciples obstinés de Pierre Lombard, sectaires irrités de la scolastique, absurdes commentateurs d'Aristote, ils menaçaient du fer et du feu quiconque n'était pas de leur avis ou ne le subissait pas. D'autres, amis de la vérité et marchant avec le siècle, voyaient bien le mal et sentaient le besoin d'une réforme; mais ils n'osaient pas faire à haute voix des vœux pour elle, par scrupule religieux. Les autres enfin aspiraient ouvertement à un autre état de choses, et comme Christophe Colomb, qui à cette même époque découvrait l'Amérique, ils cherchaient des terres nouvelles, un nouveau soleil; ils allaient en avant, incertains du succès, mais confiants en eux-mêmes et en Dieu.

Quels étaient les sentiments de Mathurin Cordier en ce temps? Nous ne le savons pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que, plein d'ardeur pour l'étude et doué d'un rare talent, il arriva bien vite aux grades universitaires et même à la réputation. On disait communément alors : « Partout où enseigne maistre Cordier fleurissent les belles-lettres. »

Il fut successivement professeur aux colléges de Rheims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, de la Marche et de Navarre.

C'est au collége de la Marche qu'il eut pour élève Jean Calvin. Celui-ci montra toujours pour le maître qui l'avait formé un respect et une reconnaissance inaltérables. Nous en avons le témoignage dans la dédicace de son Commentaire sur l'épître de saint Paul aux Thessaloniciens.

*Au savant et pieux directeur de l'école de Lausanne*, maistre Mathurin Cordier.

« Vous aussi, il est juste que vous ayez une place dans mes ouvrages, puisque entré sous vos auspices dans la carrière de l'étude, j'ai pu arriver à servir selon ma force l'Église de Dieu. Tout enfant, initié à peine aux premiers principes de la langue latine, j'ai été envoyé par mon père à Paris. Ce fut une volonté divine qui me fit vous rencontrer, et c'est à vous que je dois la véritable méthode qui pouvait me conduire à bien. Jusque-là, en effet, vous aviez brillé dans les plus hautes classes; mais, voyant venir à vous des élèves qui, ambitieusement formés par leurs professeurs, n'apportaient que de vaines connaissances et qu'il fallait façonner de nouveau, pour mettre un terme à cet abus, vous descendîtes en quatrième. Cette résolution que vous aviez prise librement me parut une dispensation particulière de la Providence. Je n'ai pu en jouir longtemps, parce que la volonté ou plutôt le caprice d'un insensé me fit bientôt passer à une classe supérieure. Mais je fus cependant si bien aidé par le souvenir de vos leçons, que je dois vous rapporter tous les progrès que j'ai faits depuis; et je veux être témoin devant la postérité que si mes écrits

lui sont bons à quelque chose, c'est à vous en partie qu'elle en est redevable.

» Genève, mars 1550. »

Cette lettre, en nous donnant une si haute idée du caractère de Mathurin Cordier, est précieuse encore parce qu'elle nous signale une importante réforme opérée par lui dans l'enseignement.

En effet, les savants de cette époque, pleins d'admiration pour l'antiquité, et pressés de cueillir les fruits magnifiques de la civilisation qui se révélait à eux, se livraient à l'étude des lettres latines et grecques avec plus de joie que de sagesse. Ils négligeaient absolument d'apprendre la grammaire, qui est le principe et la clef des langues; ils ne prenaient pas plus de soin pour l'enseigner à la jeunesse avide qui se précipitait à leur suite. « Les jeunes gens, disait Toxitès, un érudit de ce temps, connaissent beaucoup d'auteurs; ils savent la rhétorique, la dialectique; mais ils n'ont pas l'idée de la grammaire, et ils seraient incapables d'écrire et de parler en latin. » Érasme répétait ces plaintes et s'étonnait qu'on prétendît connaître l'antiquité sans en connaître la langue.

D'autre part, et pour des causes contraires, les vrais principes de l'enseignement avaient pour ennemis tous les théologiens, tous les docteurs scolastiques, tous les professeurs de la Sorbonne, qui, craignant de voir le latin de la messe, le latin de saint Anselme, le *latin de cuisine* pour tout dire, compromis par l'élégance païenne et la pureté impie de ce qu'ils appelaient le *latin séculier*, imploraient les anathèmes de l'Église contre l'hérésie des imi-

tateurs de Cicéron. Ils s'indignaient de penser que les générations nouvelles prétendaient faire mieux qu'ils n'avaient fait; ils pressentaient que le mépris du *græcismum* et du *doctrinale*, l'abandon de l'ancienne pédagogie, mènerait peut-être loin le génie audacieux du XVI^e^ siècle.

La grammaire était donc mal vue; ce monstre perfide excitait la colère des conservateurs, tandis que les radicaux de la littérature la méprisaient comme un instrument inutile.

Il y eut cependant alors des grammairiens; on connaît les vers dogmatiques de Mancinelli, de Despautère, de Reisch; les symboles plus ou moins ingénieux de Ringmann et autres, qui apprenaient aux enfants les préceptes de l'art par des jeux de cartes, de dames ou d'échecs; les manuels de Nicolas Perotti, d'Hermann de Busch, d'Alde Manuce, de Thomas Linacer, d'Aventini, de Cochlæus, de Simler, d'Heinrichmann, de Brassicanus, de Bebel, de Mélanchthon. Mais quoique ce dernier ouvrage en particulier mérite nos éloges, il faut bien reconnaître que l'ordre, la clarté, quelquefois même la science manquaient aux auteurs de ces différents essais. Ajoutons qu'ils avaient tous le tort d'écrire en latin; or, si l'on peut enseigner une langue vivante par elle-même, on ne peut enseigner de la même manière une langue morte.

Il est vrai que les savants de la Renaissance croyaient de bonne foi à la résurrection de l'antiquité.

Mathurin Cordier comprit très-bien ce grave défaut des études nouvelles. Prêchant d'exemple, on vit ce savant distingué, ce littérateur excellent, qui aurait pu marcher l'égal des Budé, des Érasme et des Scaliger, se vouer à la

grammaire et descendre aux classes inférieures, parce qu'il préférait l'intérêt de la jeunesse au soin de sa réputation.

La lettre de Calvin nous a suffisamment prouvé l'utilité du sacrifice de Mathurin Cordier. Nous ajouterons que son exemple fut suivi, et que les études grammaticales furent dès lors en honneur.

Mais pendant que le dévoué professeur remplissait si dignement ses fonctions, la Réforme pénétrait dans Paris. La voix de Luther y avait retenti, et soudain elle trouva un écho dans tous les cœurs.

On lut l'Évangile, on le discuta, on le comprit. Mathurin Cordier en eut la connaissance dans la maison de Robert Estienne; aussitôt il se convertit.

Son illustration personnelle le désignait à la persécution. Ce fut alors sans doute que, pour se faire oublier, il se retira à Nevers, où il paraît qu'il enseigna quelque temps. Ces faits se rapportent à l'an 1533 ou 1534.

Mais on se souvenait de lui à Paris.

Voici la liste de proscription qui contient son nom; elle est curieuse par la diversité des professions qu'elle énumère et aussi par la mention de Marot, le gracieux poëte de François Ier. (Man. 189, fol. 79, bibliothèque de Soissons.)

« Ensuivent les noms des personnes adjournez a comparoir en personne, coulpables ou accusées d'hérésie, et furent faits les ditz adjournements à son de trompe par les carrefours de Paris :

1. Maistre Pierre Caroly, docteur en théologie.
2. Maistre Jehan Rétif, prescheur en la chapelle de Bracque.
3. Frère François Berthault.

. . . . . .

7. Clément Marot.
8. Maistre Jehan Regnault, principal du collége de Tournay.

. . . . . .

10. Le seigneur de Rongnac et sa femme.

. . . . . .

16. Jehan du Val, garde de la Muette au bois de Boulogne.

. . . . . .

21. Maistre Cordier, qui autrefoys a tenu les escoles à Nevers.
22. Ung nommé Jehannet, chantre.

. . . . . .

30. Jacques Lefèvre dit le Tailleur d'histoires.

. . . . . .

47. Frère Nicolas Meret, apostat célestin, dit le Prédicant.

Nota que tous ces dessus dictz furent adjournez à son de trompe, à Paris, à une même heure et jour et depuis peu après en fut aussi ainsi adjourné quelques autres accusez du dict cas estans environ en nombre de vingt-cinq. »

# SECONDE PARTIE

## A BORDEAUX

Précisément à cette époque, les consuls de Bordeaux et le proviseur du collége de cette ville s'étaient adressés au proviseur du collége Sainte-Barbe, pour lui demander de bons professeurs. Mathurin Cordier profita de l'occasion et partit avec Claude Budin, Jehan Binet, Claude de Tèves.

Il devait rester trois ans seulement dans la capitale de la Guienne; mais ce court séjour fut marqué encore par une importante réforme qu'il introduisit dans les études. La langue française était trop négligée; il en prit la défense et voulut lui faire une part dans le programme des classes.

En effet, les savants de cette époque poussaient à l'excès l'amour des lettres anciennes; les yeux tournés obstinément vers le passé, ils avaient pour le présent le plus profond dédain.

« On confondait, dit M. Ch. Schmidt, les besoins de l'antiquité avec ceux du XVI^e^ siècle; on posait comme principes généraux les préceptes des rhéteurs anciens sur l'éducation spéciale des orateurs; on appliquait à une société chrétienne ayant d'autres mœurs et d'autres idiomes ce qui avait servi au monde classique, dont on ne distinguait pas assez le génie particulier d'avec celui du monde moderne.

Si on parlait du but moral de toute instruction, on risquait de le manquer par une admiration trop exclusive de l'antiquité. Aussi arriva-t-il en Allemagne ce qu'on voyait alors en Italie, où le secrétaire apostolique Paul Cortésius, le cardinal Bembo et d'autres, cachaient mal leur incrédulité sous les formes oratoires et mythologiques du monde romain ; le chanoine Mutianus Rufus, à Gotha, se raillait non-seulement des pratiques et des superstitions populaires, mais des faits et des dogmes même du christianisme ; Conrad Celtès, un des plus anciens propagateurs des lettres anciennes, mais poëte passablement frivole, professait tout au plus cette facile admiration du Créateur qu'inspirent les spectacles de la nature. Jérôme Balbus, professeur à Vienne et puis à Prague, faisant un pas de plus, ne croyait ni à l'immortalité de l'âme ni à l'existence de Dieu...

» Les savants de cette époque ne comprenaient rien que l'imitation des anciens. Sortant à peine du moyen âge, où l'art de bien écrire et de bien parler le latin s'était perdu dans la barbarie d'un langage incorrect et défiguré, fascinés par le merveilleux éclat de la littérature ancienne, ils s'imaginaient que rien ne pouvait en dépasser la perfection. Ils croyaient en conséquence que, pour former les écrivains et les orateurs, l'imitation des anciens était le moyen le plus sûr. Ils ne pensaient pas que chaque siècle, chaque nation, chaque homme, ont leur caractère particulier, et que la tâche de l'éducation est de développer ce génie particulier au lieu de le détruire au profit d'un type banal. Les principaux humanistes du XVI^e^ siècle ont été les partisans de l'imitation des anciens; ainsi, parmi les Allemands,

Érasme, Mélanchthon, Joachim Camérarius, Jacques Omphalius ; en Italie, Pic de la Mirandole, Bembo, Ange Politien, Célio Calcagnini, Barthélemy Ricci. »

Il faut ajouter en Italie Sadolet et le cardinal Vivès, qui voulait apprendre aux femmes le latin et le grec, et leur mettre à la main Platon, Cicéron, Sénèque et les Pères de l'Église; en France, Ramus, Budé, Henri Estienne, dont les domestiques mêmes parlaient le grec. Que dire de Montaigne, qui semble être le contemporain de Sénèque et d'Aulu-Gelle plutôt que de François Ier? Que dire de Ronsard,

Dont la muse en français parla grec et latin.

Comment expliquer l'engouement général qui accueillit les vers de ce poëte multicolore et qui s'adressait à ses réminiscences classiques bien plus qu'à son originalité?

Ainsi donc, parler comme les Latins ou les Grecs, penser comme eux, vivre comme eux, ajuster leur langage aux idées modernes, recoudre les lambeaux dont ils s'étaient vêtus, se rassasier des miettes que le temps n'avait pas dévorées, tel était pour beaucoup de gens l'idéal de la Renaissance. Aussi professaient-ils un souverain mépris pour les langues modernes; ces langues, que leurs mères leur avaient apprises, ils ne comprenaient pas qu'elles seraient celles de leurs enfants; ils ne comptaient pas avec le peuple, le peuple qui les avait faites et qui les maintiendrait; ils reniaient le passé glorieux des littératures nationales et oubliant la *Chanson de Roland*, le *Poëme du Renart*, les *Niebelungen*, la *Divine Comédie*, ils ne savaient même plus les noms de Thibaut de Champagne, de Villon,

de Villehardouin, de Joinville, de Froissart, de Commines, de Dante, de Pétrarque, de l'Arioste, de Luther, de Marot, de Rabelais, quoique les derniers d'entre eux fussent leurs contemporains.

Mathurin Cordier, quoiqu'il fût un admirateur sincère de l'antiquité, se garda cependant de l'excès, et il eut soin, comme l'a fait remarquer M. Bonnet avec beaucoup de perspicacité, de mêler intimement l'étude du français à celle du latin. Il apprenait aux enfants l'une de ces langues par l'autre, éclairant par d'habiles traductions les rapports qu'elles présentent, faisant par l'usage des synonymes distinguer leurs différences. C'est dans ce but qu'il a composé le premier de ses ouvrages pédagogiques, *Manuel* ou, si l'on veut, *Dictionnaire de la conversation latine.*

Au premier abord, la lecture de ce petit livre nous déroute un peu : nous y verrions une concession aux idées du temps plutôt qu'une tentative de résistance. Il est intitulé *l'Art de bien parler la langue latine.* (*De emendatione latini sermonis apud Gallos*, ou encore *De corrupti sermonis apud Gallos emendatione et latine loquendi ratione.*) Le préambule aussi pourrait nous tromper. L'auteur veut « combattre la barbarie et défendre de tout son pouvoir l'intégrité de la langue latine, de peur que les enfants, dès leur âge tendre, ne soient habitués aux vices du langage. »

Mais était-il possible de braver ouvertement les préjugés du temps? Un simple professeur pouvait-il afficher la prétention de créer un enseignement nouveau? devait-il lutter contre la volonté des parents, les décisions des savants et l'autorité de son proviseur, André de Gouvéa, homme in-

struit, sage administrateur, mais partisan comme tout le monde de l'imitation des anciens? Dans la réforme qu'il avait faite du collége de Guienne, il avait établi tout d'abord en règle générale que les enfants parleraient latin entre eux, non-seulement en classe, mais en récréation; que les maîtres enseigneraient en latin; que leurs livres seraient écrits en latin.

Ceci posé, malgré le titre de l'ouvrage et l'érudition latine qu'il renferme, on reconnaîtra que Mathurin Cordier tenta une grosse révolution et fit preuve d'une conviction bien courageuse quand il introduisit dans son livre des phrases et des exemples français, des remarques sur le bon usage de notre langue, etc. La méthode surtout, l'esprit général du livre sont excellents; et, quand nous avons réussi à nous transporter par la pensée dans l'époque où il fut écrit, nous sommes étonnés de ce qu'il renferme et non plus de ce qui manque.

Traduisons quelques passages de la préface pour ne laisser aucun doute sur la question.

« La phrase latine est toujours précédée de la phrase françoise... et avons présenté diverses manières de parler en latin avec des commentaires latins et françois.

» Il y a deux index, l'un françois, l'autre latin... qui répondent aux exemples françois et latins. De ceste manière les enfans auront aux mains comme un dictionnaire où ils trouveront les formules et significations soit en latin, soit en françois, et en comparant pourront mieux comprendre...

» Dans les exemples françois nous n'avons désiré l'élégance ni la recherche; mais les idiotismes et ordinaires

façons de parler, pour ce que nous savions cet usage plus familier aux enfans. De mesme, dans les latins, nous avons cherché surtout la propriété des mots, laissant les périphrases et couleurs d'expressions figurées. Car rien n'est plus agréable dans la conversation qu'une clarté concise.

» Enfin sont présentez plusieurs synonymes en faveur des enfans pour enrichir et varier leur discours, mais en omettant tout ce qui s'éloignoit trop et ne paroissoit en son lieu. »

Deux ou trois exemples achèveront de faire comprendre la méthode de Mathurin Cordier.

### CHAPITRE XIV. COPIÆ ET INOPIÆ

« Il est si riche qu'il ne sçait qu'il ha (1).

Adeo rebus omnibus abundat ut sua ipse nesciat bona.— Est Cræso ditior. — Crasso est opulentior (utrumque est proverbiale). — Circumfluit omnibus copiis. — Ignorat quantum possideat : tanta est illi opum abundantia.

Varietas : Omnibus copiis, omni verum copia. — Circumfluere omnibus copiis. (Cicero; de opibus loquitur). »

### CHAPITRE XI. CONFABULANDI

« Voilà Pierre qui marche en pas d'abbe (2).

Eccum Petrum incedere video. — Sic fere loquuntur

(1) Ha pour a. Voir l'index.

(2) *Abbe* pour *abbé*. Les différentes sortes d'*e* ne se distinguaient pas encore; c'est Ramus qui proposa de les accentuer.

Plautus et Terentius, apud quos in hoc sermonis genere vix invenies *Ecce*. Virgilius tamen sic ait :

Audiat hæc tantum vel qui venit ecce Palæmon,

Ubi nonnuli *Ecce* per parenthesin legunt in hunc modum :

Audiat hæc tantum vel qui venit (ecce) Palæmon,

*Ecce* quasi dicat : Le voicy tout à poinct.....

Est nostræ classis *vel* de nostra classe.

Il est de nostre reigle, il est de nostre leçon.

(Maintenant les ignorans disent : il est de nostre *classe*. Voilà comme chaque jour dans nostre discours bien des fautes sont receues ; et ainsi nostre langue, *si elegante et si agreable*, est changée en barbarie. »

Ces courtes citations suffisent à montrer l'excellence de la méthode pédagogique de Mathurin Cordier. Mais ce qui en augmente encore le prix, c'est le soin constant que prend l'auteur de mêler les préceptes de la morale à ceux de la grammaire, avec une autorité toujours sérieuse, avec une familiarité toujours aimable. Quelquefois, comme dans le chapitre de la Conversation, il rencontre des expressions malsonnantes telles que les enfants en emploient journellement : comme latiniste, il était forcé de les traduire ; comme moraliste, il y répugnait. Avec quelle naïveté, quelle gravité, le professeur se tire d'un si mauvais pas !

« Il m'a mauldit plusieurs fois.

Sæpius mihi imprecatus est (imprecari-mauldire). —

Diris me devovit sexcenties (devovere diris, mauldire un homme exécrablement, comme quand on dict : Je te donne à tous les diables. — Quod verbum ne cogitari quidem ab homine christiano debet. — *Sexcenties*, id est *sæpius;* est enim numerus certus pro incerto). »

Nous avons voulu laisser tel qu'il était ce passage dont le charme tient justement au mélange des imprécations latines et de la charité française. En voici la suite qu'il est plus facile de traduire :

« Ad corvos (sub. Abi) — Va au gibet. — Abi in malam crucem.

Néanmoins les enfans doivent s'abstenir de semblables parolles, car les imprécations, mesme par manière de jeu, ne conviennent point aux chrestiens, à qui le Saint-Esprit ha commandé ainsi par la bouche de l'Apostre : *Que toute amertume, colère, indignation, clameur et blasphème soit loin de vous et toute meschanceté. Soyez bons les uns pour les autres et miséricordieux, vous donnant comme Dieu vous ha donné en Jésus-Christ.* Et il ajouste : *Que l'impureté, la convoitise et l'avarice ne soyent pas soupçonnés en vous, comme il convient á des saints, ni la turpitude, le bavardage, et la bouffonnerie qui ne sont point en leur bien, mais bien plutost l'action de grâces.*

Mauldissons! Malédiction! Le diable te puisse emporter!.....

Oh! les mauvoises parolles! Est-ce qu'elles doivent se trouver dans la bouche d'un enfant qui doit estre pure? Quoi donc? si le diable t'emportoit toi-mesme?

Il le feroit sans doute si Dieu lui donnoit pouvoir. Mais, diras-tu, je le disoye sans le penser. — Je le veux bien;

pourtant ceste parolle est mauvoise, mesme par plaisanterie. Par ainsi, à celuy qui t'offense ou tu ne respondras rien ou tu lui diras : Ami, Dieu te vueille pardonner! Une aultre fois mieulx (sous-entendu *il faut faire* mieulx). »

Tel était l'enseignement de Mathurin Cordier; c'est ainsi qu'il menait les enfants à la vertu par la science; c'est ainsi qu'il observait la devise des réformateurs : *Pietas Litterata! Lumière et piété!*

Mais, si nous revenons à l'objet particulier de notre thèse, qui était l'introduction de la langue française dans les écoles de la Renaissance, nous conclurons de ce qui précède que Mathurin Cordier donna l'idée de cette heureuse réforme. Si son exemple ne fut guère suivi en ce temps-là, c'était beaucoup néanmoins de l'avoir donné. On peut même aller plus loin et soutenir que, dès ce temps-là, l'innovation porta des fruits. La preuve est assez illustre, c'est Calvin. Après avoir, à l'usage des savants, publié son *Institution chrétienne* en latin, Calvin la traduisit presque aussitôt en français, à l'usage du peuple; cette grande œuvre fut à la fois le fondement du calvinisme et de la langue française; comme style, usage, tour, méthode et inspiration, elle est de beaucoup supérieure aux livres de Montaigne et de Rabelais, et l'on a le droit de dire qu'aux protestants revient la gloire d'avoir les premiers enseigné avec confiance et parlé avec talent l'idiome de la patrie.

# TROISIÈME PARTIE

## A GENÈVE

Le collége de Bordeaux dut une réputation rapide à l'habileté du proviseur et à la science des professeurs. L'un d'eux, Britannus, écrivait (et il en avait le droit) : « Ce que j'écris, tout le monde pourrait le dire; on voit le collége gouverné avec justice et sagesse, tandis que les discussions et les exercices de chaque jour couvrent de gloire notre académie. » Montaigne disait de son côté : « Mon père m'envoya environ mes six ans au collége de Guienne, très-florissant pour lors et le meilleur de France. » (*Essais*, I, 25.)

Calvin ne pouvait ignorer les succès du maître qu'il aimait tant ; et, désireux de réformer l'enseignement à Genève, il l'appelait auprès de lui. De son côté, Mathurin Cordier ne trouvait plus un asile sûr à Bordeaux. Les troubles religieux de Paris s'étaient répandus dans la province et menaçaient de nouveau sa tête. L'an 1537, il partit donc pour Genève, et là commence la plus brillante époque de son existence.

Lorsque la Réforme, avec Farel, eut pénétré dans Genève, la première préoccupation des citoyens fut l'instruction

publique, et ils voulurent aussitôt la mettre au niveau des idées nouvelles.

Il y avait tout à faire.

Une première école, l'escholle de Versonex, fondée en 1534, fut, pendant les séditions qui agitaient alors la ville, abandonnée par son directeur et par ses élèves. Elle fut fermée en 1535.

En mai 1536, on recommença la tentative plus sérieusement. Le collége de Rive fut ouvert sous la direction d'Antoine Sonier, assisté de deux maîtres ou pédagogues, aux appointements de cent deniers dorés, c'est-à-dire 215 fr. 38 centimes (1). Les enfants pauvres recevaient gratuitement l'instruction; les autres payaient trois sous par trimestre.

« On a peu de détails (2) sur l'état intérieur du collége de Rive. Du taux des écolages on peut conclure que c'était un collége d'externes. Le maître avait des pensionnaires chez lui, et c'était probablement son principal bénéfice. En fait, l'instruction était gratuite; car, bien que les trois sols par trimestre fussent exigibles de *ceux qui avaient de quoi*, on peut juger aux fréquentes réclamations du maître d'école que ce casuel était fort irrégulièrement payé. A plusieurs reprises, on voit le Conseil obligé de faire effectuer la recette par ministère d'huissier; et, avec le temps, l'habitude de payer les mois d'école se perdit toujours davantage. Du reste, on ne trouve aucune mention de corps directeur, ni contrôle exercé sur la manière dont l'instruction était donnée. Ce ne fut que plus tard et d'après l'ordre établi

(1) Les pièces de monnaie, en ce temps, étaient rarement en or.
(2) Bétant, *Notice sur le collége de Rive.*

par Calvin en 1559, que l'élection des régents et la surveillance générale du collége furent attribuées à la vénérable compagnie des pasteurs. Il ne paraît pas non plus que, dans le collége de Rive, les élèves fussent classés, comme ils le furent dans celui de Calvin, par années d'enseignement réglées par une promotion annuelle. Cette subdivision régulière fut un progrès introduit par le réformateur dans l'organisation des études. La cérémonie des promotions ne date que de 1559. Du temps de Sonier, les élèves passaient par plusieurs degrés d'une longueur indéterminée, d'abord sous les bacheliers ou pédagogues, puis sous le maître ou recteur de l'école. Le degré inférieur ne concernait que la lecture et l'écriture.

« Le grand défaut de ce collége était qu'il ne conduisait à rien. Il n'y avait aucun établissement d'instruction supérieure qui maintînt le niveau de l'enseignement. Un fait peut faire apprécier la portée des études au collége de Rive. En 1559, lors de la fondation du collége de Calvin, le directeur de l'ancien collége fut placé comme régent de la troisième classe dans le nouveau, et ses trois bacheliers passèrent en quatrième, cinquième et sixième. Si donc, comme il est permis de le croire, leurs nouvelles fonctions correspondaient à celles qu'ils avaient exercées jusqu'alors, on peut présumer que le collége de Rive conduisait ses élèves à peu près au même degré que la troisième classe dans celui de Calvin. »

Du reste, un grave obstacle s'opposait à l'organisation complète de l'enseignement; c'étaient les troubles qui, à chaque instant, éclataient alors à Genève. A peine Mathurin Cordier était-il arrivé que Calvin, forcé de quitter la ville,

se retirait à Strasbourg; son collaborateur Farel, qui voulait continuer à Neufchâtel la propagande religieuse, emmena Cordier pour fonder dans cette ville un collége dont il lui donna la direction.

Les Génevois se repentirent bientôt de leur conduite; ils rappelèrent Calvin dès 1540 et Mathurin Cordier dès 1541. Ce fait seul suffirait à prouver l'importance de notre personnage.

Voici la lettre qu'il répondit aux magistrats (1) :

« Tres honorez seigneurs, i'ay receu voz lettres desquelles ie vous remercie tres humblement a cause de l'honneur qu'il vous a pleu de me faire en m'escrivant si humainement. Au surplus, messeigneurs, quant à ce qu'il vous a pleu de me mander, il me desplaist fort grandement de ce que ie ne puis satisfaire à vostre mandement, lequel sans point de faulte est bon et honneste et selon Dieu. Mais vous pouez sçavoir et entendre que ie ne suis pas en ma puissance. Car attendu l'humanité que me feirent messeigneurs de ceste ville en me recepvant si facilement alors que lon nous donna congie en votre cite, ie ne pourroye sans grand reproche me absenter de leur escolle sans leur bon vouloir et consentement. Les frères et moy, avons faict nostre debuoir de les prier et leur remonstrer la nécessité du cas, mais il nous ont coppe la bouche si tres court et si tres soudain qu'il n'y a plus fallu retourner apres leur premiere response. Laquelle chose vous pourrez mieulx entendre par les lestres mesmes qu'ils vous en escrivent. Parquoy, tres honorez seigneurs, me recommandant tres-humble-

(1) Archives de Genève, portefeuille des pièces historiques, nº 1263.

ment à vostre bonne grace, ie vous supplie de m'avoir pour excuse et me reputer tousiours vostre humble serviteur en tout ce que me sera possible pour vous ayder a avancer la gloire du Seigneur Dieu, a laquelle chose ie voy que vous travaillez d'ung grand courage et affection. Laquelle vous vueille tousiours maintenir et augmenter Celuy mesme qui a commence une si bonne œuvre en vous et par vostre moyen.

De Neufchastel le IXe iour de iuin.

Le tout vostre humble serviteur.

Mathurin Cordier.

Voici la lettre que les magistrats de Neufchâtel joignirent à la précédente, à laquelle Cordier faisait allusion; on pourra remarquer que le style en est bien inférieur :

Tres honnorez seigneurs, de bien bon cueur a vous bonnes graces nous recommandons. Honnorez seigneurs, nous avons receut vostre rescription touchant nostre tres chier et bien ayme maistre descolle Corderius et par icelle, entendus que le desires pour quelque temps à vostre college et pour ce que le dict Corderius a profite merveilleusement par cy devant a instruire nostre iunesse, donques mersions nostre Seigneur de nous avoir pourveu d'ung tel personnage. Ioingt qu'il est de besoin qu'il persevere de iour en iour a nostre dicte escolle. Vous prions ne l'avoir desplaisir, car a nous n'est possible pour le present nous en deporter pour les gros domages que nous en pourrions advenir. Et sommes mary que en ce ne vous pouons gratiffier sans nostre grandt

preindise. Priant le Createur, honnorez seigneurs, qu'il vous donne l'entier de vous bons desirs.

De Neufchastel, le IX ioingt 1541.

Les vostres bon ami et voisin,

Les quatre menistral et conseil de Neufchastel.

Les magistrats de Genève ne se tinrent pas pour battus. L'an 1545, ils requirent de nouveau Mathurin Cordier. Lui seul, pensaient-ils, pouvait organiser l'enseignement qui convenait à la jeune capitale de la Réformation. Mais le digne professeur crut encore qu'il devait refuser. En effet, le revenu des Églises, qui était affecté à l'entretien des écoles depuis la Réformation, avait été revendiqué par le prince de Neufchâtel et passé à son profit. Le collége était dans une situation difficile où son directeur ne voulut pas l'abandonner; il se rappelait qu'en des jours plus heureux il avait trouvé refuge et protection dans la ville.

Mais, sept ans après, on ne sait par quels motifs, Mathurin Cordier quitta Neufchâtel. Il se rendit à Lausanne, où de vives instances l'avaient appelé dès 1540.

Là il resta douze ans, attaché comme professeur au collége de la ville, où enseignait aussi Théodore de Bèze. Honoré de l'amitié de Viret et de l'estime générale, il pouvait espérer finir là tranquillement ses jours. Mais Lausanne, comme Neufchâtel, Genève, Bordeaux et Paris, était exposée à tous les orages qui troublèrent le XVI^e^ siècle.

Viret, qui dans la ville était le chef de la réforme religieuse fut banni à la suite de dissentiments ecclésiastiques

avec les seigneurs de Berne. Aussitôt Théodore de Bèze et Mathurin Cordier donnèrent leur démission ; ils se retirèrent à Genève, où Calvin désormais avait établi son autorité.

Ils furent d'autant mieux accueillis que depuis longtemps déjà la République désirait créer dans son enceinte un enseignement complet. Le collége de Rive ne répondait pas aux besoins de la science; il était d'ailleurs étroit et insalubre; il y fallait de si grosses réparations qu'on le démolit.

Calvin confia à Théodore de Bèze et à Mathurin Cordier le soin d'organiser l'instruction publique; pour lui, accablé de travail, occupé sans cesse à méditer des sermons, à écrire des lettres, à composer des livres, à fonder son Église en Europe et à diriger le gouvernement de Genève, il ne pouvait s'occuper des études par lui-même; du moins aucun passage de ses livres ou de ses lettres n'a rapport à cette question.

Il est probable que Théodore de Bèze et Mathurin Cordier se partagèrent la besogne; le premier, qui était un poëte et un littérateur, s'occupa de l'enseignement supérieur et de l'académie; le second, qui était surtout connu comme linguiste, rédigea le programme de l'enseignement secondaire et organisa le collége. Le premier fut nommé recteur de l'académie, et tout porte à croire que le second fut nommé ludimagister ou principal du collége.

Cette hypothèse peut facilement se justifier : Genève, qui à tant de reprises avait appelé un maître si savant et si célèbre, Calvin, qui avait pour son professeur tant d'estime et de reconnaissance, pouvaient-ils oublier de décerner cet honneur à un homme qui en était si digne, qui avait déjà rempli les mêmes fonctions à Neufchâtel, et qui par tant de

travaux avait mérité qu'on ménageât à sa vieillesse des fonctions plus faciles?

Autre argument : Nous savons par le texte latin des *Loix de l'académie*, plus développé que la traduction française, que Pierre Dux était chargé de la classe de cinquième; nous savons par un autre document l'*Ordre et manière d'enseigner dans la ville de Genève*, que Mathurin Cordier était consacré à cette charge *avec ung autre;* d'où il faut conclure que Cordier était professeur honoraire. Si maintenant nous considérons que, d'après le règlement, le principal devait être un des professeurs, ne sera-t-il pas évident que le principal fut plutôt un professeur honoraire qu'un professeur titulaire absorbé par les occupations de la classe?

Il est vrai que les Lois de l'académie, ce document si complet et si curieux, qui mentionne tous les autres professeurs, ne nomme pas Mathurin Cordier comme principal; mais il est vrai aussi que nul autre n'est désigné. Comment expliquer ce silence? Évidemment ce n'est pas oubli ou dédain. Nous sommes donc forcés de penser que le principal du collége fut aussi l'auteur des Lois, et que sa modestie l'empêcha de se nommer.

Or qui fut plus modeste que Mathurin Cordier? Quel autre aurait pu composer ce petit ouvrage avec un style si pur, si clair, si élégant, si semblable en un mot au style de tous ses livres? Enfin, quel autre aurait eu assez d'autorité et d'expérience pour consacrer dans ce programme presque solennel des études calvinistes, les réformes aussi hardies qu'heureuses dont Mathurin Cordier avait eu l'idée, dont il avait fait l'épreuve?

Deux arguments plus particuliers viennent encore à l'appui des premiers : D'abord ce fait que les Loix de l'académie furent promulguées par Calvin; or Calvin n'avait pas le temps de composer des morceaux de ce genre; donc le véritable auteur devait être son ami. Secondement, le fait que les Loix écrites en latin furent, selon la coutume constante de Cordier, traduites en français : « Monsieur Calvin a présentez de la part des ministres les statuts du college, lesquels ils ont couchez, affin que chascung s'y sçache guider, et s'il plaist a messeigneurs, ils le translateront en françois. — Arreste qu'il soit faict, affin que on le puisse veoir et entendre. » (Extraits des registres ordinaires du Conseil du 22 mai 1559.)

Il était nécessaire d'insister sur l'authenticité des Loix de l'académie afin de montrer l'importance et l'étendue de l'œuvre de Mathurin Cordier, et l'on sacrifierait une grande partie de sa gloire, si l'on ne pensait pas qu'il en fut au moins le principal auteur. C'est en effet pour le XVI^e^ siècle une œuvre de génie; c'est un code d'études si complet et si sage, qu'il n'y en eut peut-être jamais de plus sage et de plus complet; il répondait enfin d'une manière si heureuse aux idées et aux besoins du temps, aux progrès opérés par la Réforme et aux exigences de l'avenir, qu'aujourd'hui encore, après deux siècles écoulés, il est encore dans ses parties essentielles le fondement de notre instruction publique.

Rien de pareil jusqu'alors en Europe.

A Paris, c'est à peine si le système des classes avait été introduit par l'initiative de quelques professeurs particuliers. A Liége, les Frères de la vie commune avaient adopté

dans leur enseignement les éléments ou, pour mieux dire, la lecture du grec; mais leur programme, malgré ce progrès, malgré quelques autres améliorations que nous ne contestons pas davantage, est encore essentiellement scholastique. En Allemagne, Luther n'avait guère pu créer que l'enseignement primaire. A Strasbourg enfin, les études créées par les hommes les plus instruits et les plus intelligents de cette époque, étaient néanmoins conçues un peu étroitement. Sturm, qui, en 1538 y avait fondé son collége, avait, comme Gouvéa, les préjugés de la Renaissance; très-pieux sans doute et très-désireux de populariser l'instruction, il était trop admirateur des formes de l'antiquité et il ne comprenait pas assez que l'avenir ouvert devant ses yeux demandait autre chose que l'imitation du passé. Son œuvre est un progrès considérable sur l'œuvre des Frères de la vie commune; mais elle n'est pas encore complète.

A Genève, au contraire, nous voyons se créer avec Mathurin Cordier un enseignement qui, respectueux de l'antiquité, ménage en même temps des horizons nouveaux, inaugure des méthodes fécondes et promet de magnifiques résultats.

C'est donc à l'école de Genève que l'on voit dès lors accourir toute la jeunesse protestante de l'Europe; c'est là qu'enseignèrent les maîtres les plus habiles; c'est de là que sortirent tant de pasteurs, d'orateurs, d'écrivains, d'érudits qui illustrèrent la fin du XVI^e^ siècle, tout le cours du XVII^e^ et la plus grande partie du XVIII^e^ (1). C'est enfin par son école,

(1) On peut à ce propos consulter l'ouvrage intitulé : *Saurin et la prédication protestante jusqu'à la fin du règne de Louis XIV*, par l'auteur de la présente étude.

école de science, de foi et de discipline, que Genève mérita surtout d'être appelée la capitale de la Réforme.

Mais Mathurin Cordier devait à peine voir les premiers succès de sa méthode. Il mourut en 1564. Comme sa vie avait été sereine malgré les tempêtes, douce malgré les amertumes, et bienfaisante malgré les persécutions, sa mort fut calme, pieuse et confiante. Le bruit n'en fut pas grand parmi les nations, et les carrousels d'Henri II avaient plus de retentissement ; il n'en reste qu'un souvenir dans le registre des pasteurs, mais quel magnifique éloge dans sa simplicité !

« Le vendredi 8 de septembre mourust le bonhomme Corderius en grand aage et heureusement, ayant servi jusques a la fin en sa premiere vocation d'enseigner les enfans et conduire la jeunesse en toute sincerite, simplicite et diligence selon la mesure qu'il avait receue du Seigneur. »

Il nous reste à faire connaître cette dernière partie de la vie de Mathurin Cordier ; nous l'étudierons dans son programme d'études et dans ses ouvrages d'enseignement, c'est-à-dire dans la théorie et dans la pratique.

LOIX DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE (1) ET ORDRE ESTABLI AU COLLÉGE DE GENÈVE PAR NOS MAGNIFIQUES ET TRÈS-HONOREZ SEIGNEURS SYNDIQUES ET CONSEILS.

« Le lundi, cinquieme iour de Iuin M D LIX suyvant l'arrest faict en conseil ordinaire : mes tres honorez seigneurs

(1) Imprimé par Robert Estienne, à Genève, donné à la Bibliothèque protestante de Paris par M. J. Bonnet.

syndiques, Henri Aubert, Iehan Porral, Iehan François Bernard, et Barthelemi Lect, avec plusieurs des seigneurs conseilliers, et moy secretaire (1), se sont transportez au temple Saint-Pierre, la ou estoyent assemblez les ministres de la parolle de Dieu, sçavans docteurs, escholiers et gens de lettres en grand nombre. Et estant faicte la priere a Dieu selon l'exhortation et remonstrances chrestiennes de spectable Iehan Calvin, ministre de la parolle de Dieu : par le commandement de mes susdicts seigneurs, les loix, ordre et status du college, avec la forme de la confession qu'auront a faire les escholiers qui voudront estre recus en ceste Vniversite et College, ensemble la forme du serment qui se doibt prester par le recteur, maistres et lecteurs en iceluy, ont este publiees et leues a haulte voix a fin que chascun en soit adverti pour les observer. Puis apres a este declaree et publiee l'election du recteur, faicte selon les dictes loix par les ministres et confermee par mes tres honorez seigneurs syndiques et conseil, de spectable Theodore de Beze, ministre de la parolle de Dieu et bourgeois de ceste cite. Lequel apres ceste declaration, a faict une oraison exhortative, escripte en langue latine, pour heureux commencement de l'exercice de son office. Iceluy ayant fini son dire, le susdict spectable Calvin a rendu graces a Dieu autheur de ce bien, et exhorté chascun de son debvoir a user d'un tel benefice. Et finalement, ayant remercie mes dicts tres honorez seigneurs de leur volonte, ceste heureuse iournee a este finie par actions de graces

(1) Ce qui ne veut pas dire que le secrétaire soit l'auteur de la traduction française des statuts; tout au plus serait-il l'auteur de ce préambule, ce qui est fort douteux.

et priere de tous a nostre Dieu et Pere, a l'honneur et gloire duquel soyent rapportees toutes choses. »

### L'ORDRE QUANT AUX REGENS DU COLLEGE

Que les ministres de la parolle de Dieu et les professeurs ayent a eslire en bonne conscience gens suffisans pour enseigner en chascune classe. Que ceulx qui seront esleus soyent presentez a messieurs les syndiques et conseil pour estre acceptez et confermez selon leur bon plaisir.

Que les regens se trouvent de bonne heure chascun en son auditoire et qu'ils ne s'exemptent point a la volee des lecons qui leur sont ordonnees. Que s'ils ont excuse raisonnable, qu'ils advertissent le principal a fin qu'il soit pourveu aux escholiers et qu'il n'y ait point d'interruption. Or le moyen d'y pourvoir sera d'y commettre un substitut ou de mettre les enfans dans la classe la plus prochaine.

Qu'en lisant, ils gardent une gravite moderee en toute leur contenance ; qu'ils ne facent pas d'invectives contre les autheurs lesquels ils exposeront : mais qu'ils mettent peine a expliquer fidelement leur sens. S'il y a quelque chose couchée trop obscurement, ou qui ne soit point mise en son lieu, ou qui ne soit point traictée si diligemment qu'il seroit requis, qu'ils en advertissent modestement leurs escholiers. Qu'ils tiennent les enfans en silence et sans faire bruit. Qu'ils reprennent les rebelles ou nonchallans, les chastient selon leurs demerites. Sur tout qu'ils les enseignent d'aimer Dieu et haïr les vices. Qu'ils ne sortent point, tant qu'il se pourra faire de l'auditoire qu'apres avoir acheve la lecon. Quand la cloche sonnera, que chascun renvoye les siens selon l'ordre que nous dirons.

Qu'ils nourrissent entr'eulx concorde mutuelle et vrayement chrestienne, et qu'en leur leçon ils ne s'entrepiquent pas les uns les autres. S'il y survenoit quelque different qu'ils s'adressent au recteur du college. Si le recteur ne les peut appoincter et vuyder leur querele, qu'il en face le rapport à la compagnie des ministres de la parolle de Dieu a fin que par leur authorité ils y remedient.

### DU PRINCIPAL DU COLLEGE

Que le principal soit esleu et conferme a la mesme forme que dict a este, homme craignant Dieu et pour le moins de moyen scavoir ; sur tout d'un esprit debonnaire et non point de complexion rude ni aspre, a fin qu'il donne bon exemple aux escholiers en toute sa vie et porte tout doulcement les faschéries de sa charge.

Son office sera oultre l'ordinaire, d'enseigner et gouverner sa classe, d'avoir l'œil sur les meurs et la diligence de ses compagnons; de soliciter et piquer ceulx qui seront tardifs, de remonstrer a tous leur debvoir, de presider sur les corrections qui se feront en la salle commune, de pourvoir que la cloche sonne es heures prefixes et que les auditoires soyent tenus nets.

Qu'il ne soit licite aux aultres regens de rien attenter de nouveau sans son sceu et conge, et que luy aussi rapporte au recteur toutes les difficultez qui surviendront.

### DES ESCHOLIERS DU COLLEGE

Que le principal et les regens distribuent tous leurs

escholiers en quatre bandes, non pas selon les classes, mais selon la situation de la ville. Qu'il se face un rolle de chasque bande et qu'on baille a quatre des regens chascun le sien; et parainsi que les escholiers soyent distribuez pour venir au temple chascun selon son quartier. Qu'il y ait lieu certain qui leur soit assigne par l'authorite de messieurs en chasque temple, lequel il ne soit permis a d'autres occuper.

Que tous les escholiers ayent a se trouver de bonne heure au temple; a scavoir les mercredis au sermon du matin, les dimanches aux deux sermons du matin et d'après midi, et au catechisme : et qu'estans assis en leurs places ils oyent attentivement et en reverence le sermon.

Qu'il y ait aussi en chasque temple quelque regent, et qu'il y soit d'heure a fin qu'il prenne garde sur sa troupe. Le sermon fini, si besoing est, qu'il face lire le rolle et qu'il note les absens et ceulx qui auront este nonchallans a escouter la parolle de Dieu, lesquels le lendemain seront (s'ils se trouvent coulpables), publiquement chastiez au college selon leur demerite.

Que ses escholiers se trouvent en leur auditoire lundi, mardi, jeudi et vendredi a six heures du matin en este et a sept heures en hyver.

Qu'en chasque classe ils soyent par dizaines et que chasque dizaine s'ordonne selon que chascun aura profite sans avoir egard ni a l'aage, ni a la maison. Que chasque dizenier soit assis le premier en sa dizaine et qu'il y soit comme superintendant.

Qu'estans assemblez chascun en son auditoire, ils commencent par la priere qui est spécialement faicte pour

eulx au catechisme, et que chascun la prononce a son tour devotement. Apres, que chascun soit appele selon le rolle. S'il y en a quelques absens, ou qui viennent trop tard, que le regent scache pour quoy a fin de les absoudre, ou s'ils ont failli, de les chastier doulcement. Sur tout qu'en cest endroit les mensonges soyent punis.

Cela faict, qu'ils soyent enseignes en este par l'espace d'une heure et demie, puis qu'ils ayent demie heure pour desieuner, sans bruit et avec prieres. Consequemment qu'ils soyent enseignez iusques a neuf heures. En hyver, qu'ils soyent enseignez de sept iusques a neuf, sans que le desieuner rompe la leçon, en estant prins legierement, durant que les enfans diront leur texte. Les lecons du matin achevees, que chascun a son tour recite en chasque classe l'Oraison dominicale, avec quelque brefve action de graces. Finalement apres les avoir admonnestez de leur debvoir, qu'ils soyent conduis en leurs maisons par deux regens, a scavoir des quatre plus basses classes, les quels feront cest office deux a deux par septmaine ou par tour.

Qu'ils retournent au college hyver et este apres disner a onze heures et que la ils s'exercent a chanter Pseaumes iusqu'à midi. Depuis midi qu'il leur soit faict une leçon iusques a une heure. De la, qu'ils employent une heure en partie a gouster sans tumulte et après avoir prie Dieu, en partie aussi a escrire ou a vaquer a leurs estudes. Cela faict, qu'ils soyent enseignez depuis deux heures iusques a quatre. Puis tous s'assembleront au son de la cloche en la salle commune : et la s'il faut faire quelque chastiement public sur les delicts notables, qu'il se face avec gravité moderee, present le principal et les regens, avec admonition telle

que le cas le requerra. Finalement que trois chaque iour et par rang recitent en françois l'Oraison de Nostre-Seigneur, la confession de foy, les dix commandements de la loy. Ce faict, que le principal leur donne conge en les benissant au nom de Dieu.

Que le mercredi, comme il a esté dict, ils oyent le sermon au matin; l'apres disnee qu'ils facent leurs questions depuis onze heures iusqu'à midi, estans arrangez par decuries selon leurs classes. Puis qu'ils ayent conge de s'esbattre iusques a trois heures; mais que ce soit sans licence dissolue. Depuis trois iusques a quatre, qu'il se face quelque declamation deux fois le mois pour les escholiers de la premiere classe en l'assemblée commune du college; que les deux aultres mercredis, les regens donnent quelque theme chacun a ses escholiers pour les exercer à bien composer; que le lendemain, la composition de chacun soit rendue et corrigée, que les enfans des basses classes profitent en quelque aultre sorte selon la discretion de leurs maistres.

Le samedi, qu'ils repetent leur septmaine le matin. Apres midi qu'ils disputent une heure comme il a este dict, puis qu'ils ayent vacation iusqu'a trois heures. Depuis trois iusqu'à quatre (excepte en la premiere et en la seconde classe, esquelles nous assignerons ci apres ce qu'elles auront a faire) qu'ils recitent ce qui debvra estre le lendemain traicte au catechisme, et que le sens leur en soit familierement expose selon leur capacite. Cela faict qu'on leur donne conge.

Que le jour du dimanche soit employe a ouir et a mediter et recorder les sermons.

Que la septmaine devant la Cene quelqu'un des ministres de la parolle de Dieu face une petite declaration de la saincte Cene en la salle commune, exhortant les auditeurs a la crainte de Dieu et a concorde (1).

### LES LOIX PARTICULIÈRES DE LA SEPTIEME CLASSE (2)

Qu'on y enseigne les enfans a cognoistre leurs lettres et a assembler les syllabes selon l'Abc latin-françois; et puis a lire couramment. En la fin qu'on les accoustume a prononcer en latin, leur baillant pour patron le catechisme latin-francois.

Que ceulx qui seront en aage, commencent aussi d'apprendre a escrire.

### LES LOIX DE LA SIXIEME CLASSE

Qu'on y enseigne es six premiers mois de l'an les premiers rudiments des declinaisons et des conjugaisons, en la plus grande simplicite que faire se pourra. En l'autre demi an qu'il se face declaration rude et familiere de toutes les parties d'oraison, avec leurs accessoires, comparant tousiours le francois et le latin (3) et conioignant les exercitations pueriles de la langue latine.

(1) Il n'est pas besoin de faire remarquer les ressemblances de ce règlement avec celui de l'Université de France.

(2) Notre Université admet neuf et même dix classes en comptant la classe préparatoire; c'est un abus dont elle est peut-être moins coupable que les parents eux-mêmes; car ceux-ci bien souvent ne songent qu'à se débarrasser de leurs enfants en les envoyant trop jeunes au collége. Ils n'y apprennent pas plus en dix ans que les élèves de Cordier en sept.

(3) Il serait difficile de méconnaître ici la main de Mathurin Cordier.

Que les enfans soyent advancez et confermez a bien former leurs lettres et soyent aussi duits et accoustumes a parler latin.

### LES LOIX DE LA CINQUIEME CLASSE (1)

Qu'on y expose plus diligemment les parties d'oraison et les plus simples rudimens de la syntaxe, prenant le patron sur les Bucoliques de Virgile. Que les enfans commencent petit a petit de s'exercer a escrire ou composer.

### LES LOIX DE LA QUATRIEME CLASSE

Qu'on y monstre les preceptes de la syntaxe en leur perfection, conioignant les Epistres de Ciceron les plus briefves et familières, et qu'on propose aux enfans certains thèmes faciles sur le patron d'icelles.

Qu'on y enseigne aussi les quantitez des syllabes com-

(1) C'est la cinquième dont Cordier fut nommé professeur honoraire. Voici ce que nous lisons à ce propos dans l'*Ordre et manière d'enseigner dans la ville de Genève :*

« On instruit ordinairement les enfans en trois langues les plus excellentes, c'est a scavoir en Grec, en Latin et en Ebrieu, encore *sans compter la langue Françoise*, laquelle toutes fois, selon le iugement des scavans, n'est pas du tout a mespriser...

» Quant a instruire et enseigner, nous tenons communément ceste mode, a scavoir de ne lire rien a ceulx qui ne sont pas encore fondez que n'exposions ou en Latin ou *en François*, *ou en toutes les deux manieres*, s'il se peut bonnement faire.

» Sur la lecture, quand le lieu le requiert, on a de coustume de recueillir, de nommer et bailler a escrire des dicts notables bien briefs et les observations les plus exquises, oultre plus, de petits exemples et manieres de parler *tant en Latin qu'en François*, a fin que les enfans comprennent la chose plus facilement. Or est consacre a ceste charge d'exposer le Latin, Mathurin Cordier avec ung aultre. »

prinses en peu de reigles, avec les Elegies d'Ovide, De Tristibus et De Ponto. Finalement qu'on y apprenne les enfans à lire en grec, decliner et conjuguer le plus simplement que faire se pourra.

### LES LOIX DE LA TROISIEME CLASSE

Qu'on y enseigne la grammaire grecque d'une façon plus exquise, tellement que les enfans observent soigneusement les reigles des deux langues, et exercent leur stile par tour.

Des autheurs, ceulx-ci leur soyent leus principalement : les Epistres de Ciceron, le livre de Amicitia, de Senectute en grec et en latin, l'Eneide de Virgile, les Commentaires de Cesar, les Oraisons parenetiques d'Isocrates, selon qu'on verra estre expedient.

### LES LOIX DE LA SECONDE CLASSE

Qu'on y enseigne l'histoire en latin, prenant Tite-Live pour autheur; l'histoire en grec, prenant Xenophon, ou Polybe, ou Herodian. Quant aux poetes, qu'on lise Homere de iour a aultre. Qu'on expose les élements dialectiques, a scavoir la nature des propositions et les figures des argumens, sans passer oultre. Qu'on leur explique le plus diligemment qu'il sera possible les propositions et les argumens, prenant le patron des autheurs qui leur seront leus, sur tout, les Paradoxes de Ciceron ou de ses Oraisons les plus petites, sans s'amuser nullement a l'artifice de rhetorique.

Le samedi depuis trois iusqu'a quatre, qu'on leur lise l'Evangile Saint Luc en grec.

### LES LOIX DE LA PREMIÈRE CLASSE

Qu'on adiouste aux rudimens dialectiques ce que la science porte des predicamens, categories, topiques et elenches, et qu'on choisisse pour ce faire quelque abbrege bien trousse.

Qu'on y monstre aussi les commencemens de rhetorique et principalement ceulx qui appartiennent a bien orner et parer le langage.

Que l'usage de tous les preceptes soit continuellement et soigneusement monstre et marque es Oraisons de Ciceron les plus artificielles; item es Olynthiaques de Demosthenes et es Philippiques; pareillement en Homere et Virgile. Et que cela se face en tirant a part les propositions nues et puis explicant l'ornement qui y est, comparant le tout avec les preceptes.

Que les enfans exercent diligemment leur stile et pour ce faire qu'il y ait (comme nous avons dict) declamation deux fois le mois, a scavoir le mercredi apres disner.

Le samedi, depuis trois heures iusques a quatre qu'on leur lise quelque Epistre des apostres (1).

### DU RECTEUR

Que le recteur soit prins et choisi de la compagnie des

(1) Tout ce règlement se rapporte à l'enseignement secondaire; ce qui suit a trait à l'enseignement supérieur.

ministres et professeurs (1), et qu'il soit esleu par bon accord de tous. Mais qu'on prenne celuy qui sera le plus suffisant, doue de crainte de Dieu et de bon scavoir : lequel estant presente a messieurs soit establi par leur authorite.

Son office sera d'estre superintendant sur toute l'eschole; d'admonester et reprendre le principal et les regens et les professeurs publics, quand il les verra estre nonchallans et les advertir de mieulx faire leur office; item d'appaiser toutes quereles qui se pourroyent eslever entre les regens ou les aultres gens d'estude : ou s'il est besoing de plus grande authorite, en remettre la decision aux ministres de la parolle, sauf tous iours ce qui appartient au magistrat.

Que tous les auditeurs publics a scavoir qui ne seront point des classes viennent a luy, lequel avant toute chose les advertira qu'ils ayent a se presenter devant nos magnifiques seigneurs pour estre receus habitants. Ce qu'ayant este faict par iceulx, adonc il les fera soubscrire à la confession de foy dont le formulaire est mis ci apres et ainsi les recevra au rang des escholiers (2).

Qu'il ait aussi la charge de donner tesmoignage aux gens d'estude qui auront ici vescu : toutesfois s'estant enquis diligemment tant de leur vie que de leur scavoir.

(1) C'est sans doute parce que le recteur devait être un des ministres que Mathurin Cordier n'a pas eu le premier rang, quoique son âge et son expérience le rendissent supérieur à Th. de Bèze, du moins sur la question de l'enseignement.

(2) « Je proteste de vouloir suyvre et tenir la doctrine de foy telle qu'elle est contenue au catechisme de ceste Eglise et de m'assubjectir aussi à la discipline laquelle y est establie et de n'adherer ou consentir a nulles sectes qui soyent pour troubler la paix et union que Dieu a mise ici selon sa parolle.

» Et afin de mieulx specifier et fermer la porte a tous subterfuges, ie confesse qu'il y a un seul Dieu... etc. » Ce credo contient environ huit pages.

Qu'il ne luy soit aucunement loisible de faire assemblee d'escholiers extraordinaire sans l'expres conge de nosdicts seigneurs et superieurs.

Que cest office soit pour deux ans; puis qu'on eslise ung successeur, ou que le premier mesme soit continue.

### DES VACATIONS

Qu'au temps de vendange on donne vacation de trois septmaines pour toute l'eschole.

Que les premiers vendredis de chasque mois les lecteurs publics ayent vacation l'apres disnee, a cause des disputes qui se font en theologie.

Que chascun an, trois septmaines devant le premier iour de may, l'un des professeurs publics (a scavoir en son tour) à douze heures, propose en la salle commune a tous les enfans du college un theme en francois, et eulx estant arrangez par ordre selon les classes, l'escrivent soubs luy, chascun selon sa portee. Ce qu'estant faict, ils se retirent tous aux classes, et promptement, sans regarder en pas un livre, tournent en latin dedans cinq heures le theme qui leur aura este propose : chascun de soy mesme et sans aide. Et a fin qu'il ne s'y puisse faire aucune fraude, qu'il y ait changement de classes, tellement que le regent de la seconde classe preside sur les escholiers de la premiere et celuy de la premiere sur les escholiers de la seconde; et ainsi les aultres suyvans. Que ceulx qui presideront prennent garde soigneusement a tout et conduisent l'acte sans aucune fraude.

Que les regens recueillent les themes chascun de la classe

ou il a preside, et les ayant mis selon l'ordre des dizaines les rendent fidelement entre les mains du principal.

Que le lendemain et aultres jours suivans, iusques au premier iour de may, le recteur appelant avec soy les professeurs publics, examine par ordre les themes de chascune classe. Et les fautes estant marquees et les escholiers appelez selon leurs dizaines, et ouis en la presence de regent, qu'il determine selon l'advis de ses assistans, a quel degre debvra estre avance chascun des escholiers (1).

Que le premier iour de may (sinon qu'il se rencontrast en un dimanche : car en tel cas l'acte se remettra au lendemain) tout le college s'assemble au temple de Saint-Pierre. Que la soit present aussi (s'il semble bon à messieurs) l'un des seigneurs syndiques ou conseilliers, avec les ministres et professeurs, le principal et les regens. En la presence desquels le recteur fera quelque briefve harangue pour recommander l'observation de ces loix qui la seront recitees publiquement en la presence de toute la compagnie. En apres, que de chascune classe les deux qu'on aura iuge les plus diligens et scavans, soyent la presentez, pour recevoir de la main du seigneur syndique ou conseillier qui assistera, quelque petite estreine, de tel pris qu'il plaira a messieurs, et en la prenant qu'ils remercient messieurs avec reverence. Lors apres que le recteur

(1) Excellente institution. Ce qui fait la faiblesse des études universitaires, c'est précisément le défaut d'un contrôle sérieux exercé sur les élèves. On leur permet de monter chaque année d'une classe, et ils arrivent à la dernière sans avertissements, sans inquiétude, ignorant les principes et condamnés de plus en plus à l'impuissance. La raison leur est venue; ils veulent travailler et ne peuvent réussir. Ils perdent alors leur temps, leur peine et leur argent.

aura en peu de parolles loue iceulx escholiers pour leur donner meilleur courage et a fin que les aultres a l'exemple de ceulx la soyent incitez a bien estudier, si les escholiers de la premiere et seconde classe ont quelque poesie ou aultre escript a reciter devant toute la compagnie, qu'ils le facent avec honestete et reverence. Et puis le recteur ayant remercie l'assemblee et les prieres estants faictes, chascun s'en ira.

Que ce iour la il y ait vacation pour tout le college.

S'il se trouve quelque escholier qui semble a son regent avoir si bien profite qu'il doibve estre avance en plus hault degre devant l'an revolu, que le regent en face le rapport au principal et que le principal enregistre en un livre les noms de tous les escholiers desquels le rapport luy sera ainsi faict. Puis le premier iour d'octobre que le recteur avec les professeurs vienne au college et ordonne ce qui en debvra estre faict. Et mesme si en quelque aultre saison de l'annee il s'en trouvoit quelqu'un qui meritast d'estre avance extraordinairement, que le recteur en face examen convenable et qu'il soit avance extraordinairement.

## DES PROFESSEURS PUBLICS

Que les trois lecteurs publics, a scavoir l'hebrieu et le grec et celuy qui enseigne les arts, soyent esleus et confermez ainsi qu'il a este dict des aultres (1).

(1) Au XVIe siècle, avant la Réforme, on n'enseignait pas la science directement et en elle-même ; on lisait, avec quelques commentaires, les livres qui faisaient autorité. « Quand on sait le texte, on sait tout ce qui concerne la science qui est l'objet du texte. » (Roger Bacon). On ne disait

Le lundi, le mardi, le jeudi, qu'ils lisent chascun deux heures : a scavoir l'une au matin, l'aultre apres disner. Le mercredi et le vendredi chascun une heure a scavoir apres disner. Le samedi qu'il n'y ait point de lecons. Le dimanche soit employe a ouyr les sermons.

Le vendredi qu'ils se trouvent, tant qu'il leur sera possible à la congregation et au colloque des ministres.

Que le professeur hebrieu expose le matin incontinant apres le sermon quelque livre du Vieil Testament avec les commentaires des Hebrieux. Apres disner, qu'il lise la grammaire hebraique, en hyver depuis midi iusques a une heure, en este depuis une heure iusques à deux.

Que le professeur grec le matin entre apres l'hebrieu et expose quelque livre de philosophie qui concerne les mœurs; le livre sera d'Aristote, ou Platon, ou Plutarque ou de quelque philosophe chrestien. Apres disner, qu'il lise (en hyver depuis une iusques a deux, en este depuis trois iusques a quatre) quelque poete grec, ou quelque orateur, ou historiographe, en un temps d'une sorte et puis de l'aultre, et choisissant des plus purs.

Que le professeur des arts le matin entre apres le grec, et lise quelque livre de physique l'espace d'une demie heure. Apres disner (en hyver depuis trois iusques a quatre, en este depuis quatre iusques a cinq) qu'il expose doctement la rhétorique d'Aristote, les oraisons de Ciceron les plus renommees ou les livres De Oratore.

Que lès deux professeurs de theologie exposent les livres de la saincte Escripture le lundi, mardi et mercredi,

donc pas : *faire un cours de morale*, mais : *lire un livre de morale; suivre un cours*, mais : *entendre un livre.*

depuis deux heures apres disner iusques a trois, chascun en sa septmaine.

### DES ESCHOLIERS PUBLICS

Que les escholiers publics, comme il a este dict ci-devant, viennent au recteur pour faire escrire leurs noms et signer de leur propre main la confession de leur foy. Qu'ils se portent modestement et en la crainte de Dieu.

Que ceulx qui se voudront exercer es sainctes Escriptures escrivent leurs noms en un catalogue, et le samedi depuis deux heures iusques a trois qu'ils traictent en lieu public quelque passage de l'Escripture en la presence de quelcun des ministres qui conduira le tout. Puis qu'ils escoutent la censure de la bouche du ministre qui y aura preside. En ceste censure, qu'il soit permis a chascun de ceulx qui seront la presens de dire son advis modestement et en la crainte du Seigneur.

Que eulx mesmes par ordre dressent et escrivent par chasque mois certaines positions, qui ne soyent ne curieuses, ne sophistiques, ne contenantes faulse doctrine, et les communiquent de bonne heure au professeur de theologie. Puis qu'ils les soustiennent publiquement contre ceulx qui argumenteront. Qu'il soit la permis a chascun de parler. Que toute sophisterie, curiosite impudente et audace de corrompre la parolle de Dieu, semblablement toute mauvaise contention et opiniastrete en soyent bannies. Que les poincts de la doctrine soyent traictes sainctement et religieusement d'une part et d'aultre des disputans. Que le professeur de theologie qui presidera en la dispute conduise

le tout selon sa prudence, et donne par la parolle de Dieu la resolution des difficultes qui seront mises en avant.

Tel était le programme des études au collége et à l'académie de Genève; on a pu facilement, à la lecture, se rendre compte de tous les progrès qu'il consacrait. En réalité nous y avons ajouté peu de chose.

Les sciences y tiennent une place bien modeste; mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque elles n'existaient pas. C'est le XVIII^e^ siècle qui, pour la plupart, les vit éclore; c'est le XIX^e^ siècle qui les a fait avancer.

Les langues vivantes étrangères ne sont pas enseignées. Mais il serait injuste d'élever le moindre blâme à ce sujet; il faut, au contraire, tenir grand compte aux calvinistes d'avoir fait une si grande part à la langue nationale.

Quant aux langues mortes, ils méritent des éloges sans restriction; la langue latine est enseignée chez eux méthodiquement, par la grammaire et par la lecture des auteurs; tout au plus pourrait-on contester l'usage de cette langue dans la conversation : mais c'était une nécessité de l'enseignement au XVI^e^ siècle, ils l'ont d'ailleurs subie volontiers.

Une de leurs principales innovations est l'enseignement du grec dans les classes. L'étude jusqu'alors en paraissait inutile ou du moins quelques érudits seuls s'en occupaient. A Paris, à peine la langue d'Homère et de Platon était-elle balbutiée dans les cours de l'enseignement supérieur.

« Le 19 janvier 1458 (1), l'Université de Paris reçut une demande de Grégoire, né à Tiferno, dans le royaume de Naples, à l'effet d'être admis dans son sein comme professeur de grec et de rhétorique. Cette offre fut accueillie;

(1) Demogeot, *Histoire de la littérature française.*

mais le nouvel enseignement, isolé au milieu des chaires de logique et de théologie scolastique, regardé avec défaveur par les partisans coalisés des vieux systèmes, se vit à peine toléré et ne porta que des fruits médiocres. Toutefois la tradition ne s'en perdit pas; ce fut d'un des élèves de Grégoire qu'un jeune Allemand destiné à une haute célébrité, Reuchlin, le patron et le maître de Mélanchthon, apprit, vers l'an 1470, les premiers éléments de la langue grecque. Quelques années plus tard, Reuchlin retrouvait dans la même ville pour professeur de grec un véritable enfant de la Grèce, qui toutefois devait sa célébrité plutôt à sa patrie qu'à son savoir; c'était Georges Hermonyme. *Seul alors à Paris* il parlait ou balbutiait le grec et n'avait pas plus le désir que la capacité de l'enseigner aux autres...

» Les presses produisirent 751 ouvrages jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, et, dès le commencement du suivant, elles ne donnèrent pas moins de 800 publications dans l'espace de dix ans; dans le nombre se trouvaient *quelques* ouvrages grecs. »

Montaigne disait d'autre part : « Quant au grec, duquel ie n'ay quasi du tout point d'intelligence, mon père desseigna me le faire apprendre par art. »

« Il n'est pas besoin (1) de prouver que la nécessité d'un enseignement régulier de la langue grecque était urgente à un plus haut point que pour la langue latine. Elle était la clef de sources innombrables qui restaient fermées à la plupart des hommes d'études, le texte original du Nouveau Testament, la patrologie tout entière de l'Église orientale, à côté des ouvrages grecs de l'antiquité profane dont quel-

(1) Félix Nève, *Mémoire historique et littéraire sur le collége des trois langues* à Louvain.

ques-uns seulement étaient connus de nous jusqu'alors. Or l'idiome de ces deux classes de monuments littéraires n'était appris qu'à la condition d'un grand et pénible labeur; on était réduit à quelques textes imprimés, rares et chers, fautifs du reste pour la plupart. L'enseignement oral était l'unique moyen de débrouiller le chaos qui régnait encore dans les seuls livres où l'on pût s'instruire. Des études et des leçons privées avaient bien pu initier quelques jeunes gens aux règles les plus essentielles de la langue grecque, mais il fallait des guides patients et sûrs à la majorité des élèves qui voulaient aller au delà. Les premiers interprètes de la grécité étaient réduits le plus souvent à deviner. Pendant plus d'un siècle, que de labeur a été enfoui dans des versions qui n'étaient qu'une suite de conjectures ou qui du moins n'allaient guère au delà de paraphrases plus ou moins vagues. »

Mais ce qui est plus utile encore que l'enseignement du grec dans les écoles calvinistes, c'est la suppression de la scolastique.

Les professeurs de l'Académie de Genève continuent bien à expliquer Aristote, père fort innocent d'ailleurs de la scolastique; mais ils l'étudient surtout dans ses livres de morale; ils rangent à côté de lui Platon, Plutarque et les philosophes chrétiens, c'est-à-dire les Pères de l'Église. Aristote n'est plus l'oracle de la science; son nom n'est plus la barrière opposée au progrès; il est étudié, respecté, mais non pas adoré.

La Réforme, dès ses premiers jours, et cela se comprend, rompit les chaînes de la scolastique. Calvin l'abandonne avec un mépris complet dans son *Institution chrétienne*, et

dans tous ses ouvrages; Ramus, en 1543, dans son Commentaire sur Aristote, osa même attaquer de front l'autorité du colosse antique ou plutôt comme le disait Ashamus avec raison « les stupides et grossiers partisans aristotéliciens ». Ramus fut condamné aussitôt par la Sorbonne, et défense lui fut faite sous peine de mort de rien écrire contre le dieu qu'elle servait (1). En même temps Wolmar de Berlepsch accusait les idées de Ramus comme hétérodoxes; il disait que son livre était un pas vers le calvinisme. Au temps où Mathurin Cordier habitait Bordeaux, le cours de philosophie scolastique, qui durait trois ans, fut réduit à deux; cette réforme s'accomplit sans difficulté dans la capitale de la Guienne, parce que les professeurs y étaient plus ou moins imbus des idées nouvelles; mais à Paris, où l'on voulut aussi l'introduire, elle excita de terribles querelles. Il fallut que l'autorité royale intervînt. Nous connaissons à ce sujet une délibération de l'Université du 6 juillet 1545 et une supplique de la faculté des arts à François Ier (2).

Le mépris des protestants pour la scolastique est exprimé avec énergie dans un vieux livre, rare aujourd'hui, qui est intitulé *Histoires des martyrs depuis le temps des apostres iusques a present.* (Genève, chez Pierre Aubert, 1619.)

« Ce que la doctrine scholastique a fait, c'a esté de fouler aux pieds et d'esteindre ce qui restoit de pureté et de clarté en la doctrine celeste touchant la loy, l'Évangile, le péché, la grâce, la foy, la justification devant Dieu, le

(1) Guy Patin raconte que de son temps, c'est-à-dire en plein XVIIe siècle, un philosophe fut condamné au bannissement pour avoir attaqué Aristote. Il fallut bien du courage à Molière pour jouer certaines scènes du *Mariage forcé.*

(2) Jourdain, *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis.*

droit usage des sacremens, la vraye invocation du nom de Dieu et les bonnes œuvres. Car d'autant que l'on ne pouvoit maintenir les erreurs et abus receus par la coustume, introduits ou approuvés par les papes en les examinant à la reigle de la parole de Dieu, on delaissa ceste parole pour chercher d'autres apuis.

» Sous l'empire de Frédéric premier, Pierre Lombard, maistre des sentences, réduisit en quatre livres les fondemens de la doctrine scholastique et, depuis, toute ceste racaille de sophistes et de moines fust tellement occupée à gloser et commenter ces livres que la saincte Bible s'esvanouit presque entièrement de leurs mains et de leurs esprits; et ès chaires des docteurs et prescheurs, au lieu du nom de Jésus-Christ et de sainct Paul, on n'oyoit parler d'autre chose que du maistre des sentences. Thomas d'Aquin et le Scot ses commentateurs, escrivans comme a l'envi l'un de l'autre qui seroit le plus subtil, remplirent l'Église de tant de questions ineptes, meschantes et inexplicables, corrompirent et polluèrent tellement la philosophie qu'ils contraignirent leurs successeurs comme Guillaume Occam et autres d'inventer et suivre des opinions contraires. De là sortirent de merveilleux conflicts que la lumière de la parole de Dieu a finalement écartez et fait esvanouir. Or ceste doctrine, amassée de quelques passages de l'Écriture saincte destournez de leur vray sens et confondus avec les disputes morales, naturelles et surnaturelles d'Aristote et de Platon mal entendus et depraves aussi en quelques endroits, item des constitutions des papes, fust enveloppée de difficultés inexpliquables, et tout ce que l'on pouoit apprendre là, c'estoit d'avoir l'exposi-

tion de quelques commandemens de la loy; ou plus tots c'estoit lire un discours sur la philosophie morale selon la façon des philosophes. Au reste elle abolit la doctrine de l'Evangile anéantissant la certitude de la promesse et de la foy et déboutant le seul médiateur. En somme elle fut entièrement accommodée à la tyrannie des papes et aux superstitions qui régnoient lors. »

Le style de ce morceau est un peu acerbe, mais il faut avouer que l'auteur a raison quant au fond. La scolastique n'a rien fait et elle eût empêché le progrès, si les protestants ne l'eussent brisée. L'exemple qu'ils donnaient de Genève fut plus tard utile en France à Descartes. Qui sait? peut-être Descartes n'aurait-il pas osé la combattre, s'ils n'avaient pas porté les premiers coups. On pourrait même aller plus loin et dire qu'au temps de Descartes elle n'existait déjà plus. Après Calvin, nul en Europe (excepté quelques docteurs de Paris) ne prononça le nom de Pierre Lombard, ou ne lut ses écrits. Le réformateur avait fait place nette, et le philosophe put élever, grâce à lui, le grandiose édifice qu'admira le siècle suivant.

Cherchons maintenant dans les ouvrages de Mathurin Cordier la pratique de son enseignement.

Tout d'abord nous avons le regret de constater que nous en avons perdu le plus grand nombre. Comme ces soldats d'élite qui de leur sang payent les victoires, les livres de Mathurin Cordier ont péri pour avoir trop servi. En voici du moins les titres (1) :

L'Art de parler latin, Rob. Estienne, 1531, in-4°; — à

(1) Haag, *France protestante*.

Lyon, 1535, in-12; — à Paris, 1536; — à Lyon, 1561, et souvent ensuite.

De la quantité, 1536.

Les Distiques de Caton, avec commentaire latin, Bâle, 1536, et souvent ensuite, avec commentaire français.

Pensées des anciens sages, avec commentaire latin, Bâle, 1538.

Sentences extraictes à l'usage des enfans hors de l'Écriture saincte, avec 26 cantiques, Lyon, 1551, in-8°.

Hymnes spirituels, Lyon, 1552, et Cantiques spirituels, Lyon, 1560.

L'Art de parler et d'écrire en latin, d'après les epistres de Ciceron, Paris, 1556, in-8°.

Epistres chrestiennes, Lyon, 1557.

Rudimens de la grammaire, avec appendice, 1558.

Le Miroir de la ieunesse pour la former a bonnes mœurs et civilite de vie, Poictiers, 1559, in-16; — Paris, 1560; sous le nom de Civilite puerile.

Remontrances et Exhortations au roy et aux grands de son royaume, Genève, 1561, in-8°.

Colloques scholastiques en faveur des enfans, 1564, in-8°, et souvent après. Traductions françaises par Chapuis, Lyon, 1566, in-8°, et par Caures, Paris, 1568, in-16.

De tous ces ouvrages, le premier seul et le dernier se trouvent dans nos Bibliothèques. Ce sont du reste les plus importants et ils suffisent à la gloire de leur auteur.

Nous avons déjà donné quelques extraits du premier. Nous ne parlerons maintenant que des Colloques scholastiques, ou, si l'on veut un titre plus moderne, des Entretiens d'école.

Entretiens d'école! c'est un titre, n'est-ce pas, bien modeste, et les amateurs de littérature ont peut-être souri en apercevant chez un bouquiniste l'ouvrage ainsi annoncé. Mais le titre importe peu; il importe peu même que la réputation de Mathurin Cordier ne soit pas arrivée jusqu'à nous. Ce n'est pas avec ambition qu'il écrivait. Égal des plus grands humanistes de son temps, il a renoncé lui-même aux travaux curieux qui les ont illustrés; il a préféré consacrer une érudition patiemment acquise, un goût exquis, une délicatesse rare, une critique sûre, un style excellent, et l'expérience de toute sa vie aux petits, aux inconnus, aux ignorants.

L'équitable avenir l'a donc oublié pour accabler de tous ses éloges Montaigne, son contemporain. Mais aussi quelle différence! Quand l'un errait, proscrit toujours, mais toujours utile et bon, l'autre vivait tranquille, heureux, honoré, abrité derrière sa mollesse et son indifférence, dans le château de son père, où parvenaient pourtant quelquefois les clameurs des batailles et la fumée des incendies. Quand l'un pleurait les malheurs de sa patrie et suppliait le roy et les grands de son royaume d'arrêter l'effusion du sang, l'autre disait gaiement : Que sçay-ie? Quand l'un, jour et nuit, devant l'Évangile ou les épîtres de Cicéron, préparait la grande œuvre de l'enseignement populaire, l'autre traduisait les fines pensées de Sénèque ou quelquefois, se donnant la peine de penser par lui-même, charmait les hommes de goût et les amateurs de littérature.

Le sujet des Colloques est l'école, ses travaux, ses jeux. C'est le complément du programme que nous connaissons déjà.

Nous apprenons d'abord que, pour enseigner la langue latine, le professeur employait six moyens différents : les élèves expliquaient les auteurs, en faisaient des extraits, les récitaient par cœur, tournaient des thèmes, parlaient latin et faisaient regulièrement des lectures latines.

Aujourd'hui encore on a recours à quelques-uns de ces procédés; les quatre premiers sont toujours en honneur (1), mais le cinquième est abandonné, le sixième est seulement recommandé aux enfants.

C'est qu'aujourd'hui l'étude du latin n'occupe plus dans nos classes le haut rang qu'on lui accordait jadis; on a renoncé à le parler; peut-être bientôt renoncera-t-on à l'écrire.

Faut-il condamner le passé ou le présent? — Ni l'un ni l'autre.

Aujourd'hui les langues nationales sont depuis longtemps arrivées à leur perfection; elles suffisent aux besoins de la pensée, des mœurs et du progrès; elles ont été consacrées par l'usage qu'en ont fait les plus puissants génies. D'autre part la science a fait d'étonnants progrès; elle s'impose aux siècles modernes, elle réclame aussi sa part du temps que la jeunesse doit à l'étude. Les langues et les idées anciennes ne peuvent donc exclure les langues et les idées modernes; la vie dans les colléges comme partout triomphe toujours de la mort. C'est la loi de la nature; à quoi bon la discuter?

(1) Cependant aujourd'hui les thèmes sont ordinairement des traductions d'auteurs français; autrefois c'étaient des exercices assez différents; le thème n'était autre chose que la pensée d'un auteur latin sur laquelle (pour nous servir du mot employé par Cordier lui-même) on faisait des variations. Cette méthode était bien supérieure à la nôtre.

Il n'en était pas ainsi, il ne pouvait pas en être ainsi au XVI^e^ siècle; car les nations de cette époque avaient beaucoup à apprendre de l'antiquité, les langues modernes déjà nées et même formées, n'avaient pas encore acquis cependant leur développement nécessaire, et les idées parsemées dans l'Europe avaient besoin de s'unir par le moyen d'une espèce de langue universelle consacrée par la tradition.

Or, pour bien apprendre le latin comme toute autre langue, la conversation et la lecture sont indispensables. Professeurs et parents, tout le monde sur ce point était d'accord.

*Du Mont* (1). Combien d'ans as-tu?

*Eusèbe.* Treize, comme i'ay entendu de ma mère. Et toy?

*M.* Certainement ie n'en ay pas tant.

*E.* Combien donc?

*M.* Il s'en faut un.

*E.* Ce sont donc douze.

*M.* Le conte est manifeste.

*E.* Mais combien d'ans a ton frère?

*M.* Cinq ans.

*E.* Que dis-tu? Il parle désià latin.

*M.* Pour quoy en es-tu esmerveillé? nous avons tousiours à la maison un pédagogue et docte et diligent : il nous apprend tousiours à parler latin; il ne dit rien françois, sinon pour déclarer quelque chose; voire mesme nous n'osons parler à nostre père, sinon en latin.

(1) Colloque 50 du livre II, édition de Genève, 1669. Antoine et Samuel de Tournes.

*E.* Ne parlez-vous donc iamais françois?

*M.* Seulement avec nostre mère, et ce, à certaine heure, quand elle commande qu'on nous appelle à soy.

*E.* Que faites-vous avec la famille (1)?

*M.* Nous ne parlons guère souvent avec ceux de la maison, et encore seulement en passant : et toutesfois les serviteurs mesmes parlent à nous en latin.

*E.* Et les chambrières?

*M.* Si quelquefois le besoin et la nécessité requiert que nous leur parlions, nous usons du langage françois comme nous avons coustume de faire avec nostre mère.

*E.* O que vous estes heureux, qui estes enseignés si diligemment!

*M.* A Dieu en est la louange, par le moyen duquel nous avons un père qui nous fait si diligemment instruire.

*E.* Certainement la louange et l'honneur de cela en est deu au seul Père céleste.

*M.* Mais que faisons-nous? I'enten désià réciter les catalogues.

*E.* Hastons-nous donc.

Si le lecteur est curieux de pénétrer dans l'école, il verra par le colloque 13 du livre IV qu'on y parlait le latin avec la même fidélité.

*Charlet*... Di-moy, qu'est ce que le maistre monstra en public après la prière?

*Quentin.* I'ay entendu (dit-il) qu'il y en a entre vous aucuns qui parlent souvent en françois, et cependant personne de vous ne m'en fait rien sçavoir : ce qui est un

(1) *Ceux de la famille, ceux de la maison*, les domestiques. Voir l'index.

signe que chacun consent en ceste mesme faute. — Ce fut là le sommaire de l'accusation, et puis il dit plusieurs choses à ce propos, desquelles ie n'ay peu me souvenir.

*C.* Mais finalement quelle fut la conclusion?

*Q.* Par quoy (dit-il) ie vous admonneste que vous ayez a vous enhorter diligemment l'un l'autre à parler latin et me rapporter tout incontinent les noms de ceux qui ne voudront obéir afin que ie remédie à ce mal (1).

*C.* Ne sera-il donc point loisible de dire aucun mot françois?

*Q.* Selon que i'ay peu recueillir de ses paroles, il ne l'entend pas ainsi. Car (comme tu sçais) il n'est pas si sévère réformateur qu'il punisse incontinent, s'il est eschasppé à aucun quelque mot en devisant.

*C.* Il a dit ie ne sçay combien de fois publiquement (comme il me souvient) que son édict appartient seulement à ceux lesquels, bien qu'ils sçachent parler latin, cerchent néantmoins tousiours les cachettes, afin de babiller en françois, et ce, de choses tres sottes.

*Q.* L'obstination d'aucuns est telle qu'ils aiment mieux estre battus bien souvent en contrevenant à des commandements tres honnestes que d'estre louez et aimez en obéissant.

(1) On comprendrait bien peu ce passage si l'on pensait que le maître encourageait la délation. Il faut savoir que les plus sages des élèves étaient choisis de temps à autre par le maître pour remplir, sous le nom d'observateurs, une partie de sa propre fonction; ils devaient surveiller leurs camarades, les avertir, et, en cas de mauvaise volonté, avertir le maître. Ainsi la discipline était plus exacte quoique plus douce, et les élèves ne se liguaient pas dans une haine inepte contre celui qui devait l'appliquer, par cette bonne raison qu'ils l'appliquaient eux-mêmes.

Les punitions étaient celles de ce bon vieux temps, c'est-à-dire le fouet, quand les avertissements ne suffisaient

*C.* Te souviens-tu avoir ouy dire au maistre : Nous nous efforçons de faire ce qui est defendu (1)?

*Q.* Ie m'en souvien, et certes il est très-véritable : ce néantmoins, ceux qui embrassent volontiers la doctrine de Jésus-Christ n'offensent point de propos délibéré ne par malice.

*C.* La vraye crainte du Seigneur fait cela...

Les deux dialogues ci-dessus montrent bien la différence qui sépare les Colloques et l'Art de bien parler latin; dans celui-ci Mathurin Cordier apprenait la conversation par le moyen d'un dictionnaire enrichi de notes et de variantes; dans celui-là, il l'apprend par elle-même; le premier ouvrage est mieux fait pour des élèves déjà forts, le second pour de jeunes enfants.

Mais les Colloques ne sont pas seulement destinés à nourrir la conversation des enfants, en leur fournissant des idées et des mots; ils avaient aussi pour but de former leur style par les souvenirs d'une lecture assidue.

Mathurin Cordier lui-même nous apprend de quelle manière ses dialogues devaient être lus :

> Il ne faut pas mot à mot les apprendre;
> Un peu d'attention suffit
> A les bien graver dans l'esprit.
> Chacun les peut facilement comprendre;
> Ou le professeur un peu mieux
> Les développe en temps et lieux.

Ces derniers mots nous expliquent le procédé spécial de notre auteur. Ses dialogues furent écrits en latin; mais dans sa

(1) Mot d'Horace : *Nitimur in vetitum.*

classe, il en donnait la traduction française et, par un commentaire proportionné aux besoins du jeune auditoire, il éclaircissait les difficultés, indiquait les synonymes, expliquait les nuances de la pensée ou de l'expression. « Ce sera, disait-il dans une petite préface qui précéde le second livre, ce sera à la diligence du maistre d'interpréter à ses disciples quelquesfois ces mesmes colloques et de leur monstrer comment ils se doivent exercer et à la maison et à l'école en iceux et en autres de mesme sorte qu'il leur pourra bailler luy-mesme les y enhortant et encourageant souventes fois. »

Quand Mathurin Cordier fut mort, on voulut conserver sa méthode autant qu'il était possible; un de ses élèves nourri dans ses idées, Chapuis, dont le nom se trouve parmi les interlocuteurs des colloques, plaça en regard du texte latin une traduction française : cette innovation répondait bien aux idées du vieux maître, et fut tellement appréciée que les éditions et les traductions se sont longtemps multipliées. Chapuis s'est acquitté de sa tâche avec l'intelligence du cœur et l'on voit dans sa traduction un reflet du génie de son maître; c'est bien la même clarté, la même simplicité, la même grâce et pourtant il n'a pas encore égalé l'œuvre de Cordier; celui-ci avait en effet à un rare degré la délicatesse et la force; c'était une de ces âmes solides et bien trempées que le XVI^e^ siècle pour ainsi dire forgea dans le malheur et qui brillent encore à nos yeux comme des armures du vieux temps; c'était aussi une de ces âmes tendres et méditatives dont le parfum se répand dans l'ombre et le silence. Cet homme que l'on citait à son de trompe dans Paris comme un des plus détestables sec-

taires de la Réforme et qui ne fléchit jamais à travers une vie de quatre-vingt-dix ans, celui-là même était une mère pour les enfants qu'il élevait. Quelle douceur, quelle bonté, quel amour dans les soins qu'il leur prodiguait! En revanche, on l'aimait bien.

*Sthéphanion.* Dieu te gard' mon maistre (1).

*Le Maistre.* Et toy aussi, mon mignon Stéphanion. D'où viens-tu si matin?

*S.* De nostre chambre.

*M.* Quand t'es-tu levé?

*S.* Un peu par devant six heures, mon maistre.

*M.* Que dis-tu?

*S.* Il est ainsi que ie di.

*M.* Tu es trop matineux. Qui t'a resveillé?

*S.* Mon frère.

*M.* As-tu prié Dieu?

*S.* Aussitost que mon frère m'a eu peigné, ie l'ay prié.

*M.* Comment?

*S.* Ayant les genoux pliés et les mains iointes, i'ay dict l'oraison dominicale, avec l'action de graces.

*M.* En quelle langue?

*S.* Françoise.

*M.* O que c'est bien fait! Qui t'a envoyé vers moi?

*S.* Personne.

*M.* Comment donc?

*S.* Ie suis venu de mon bon gré.

*M.* Mon petit mignon, que c'est belle chose d'estre sage! Est-il pas temps de desieuner?

*S.* Ie n'ay pas encore faim.

(1) Colloque 2, livre I.

*M.* Que veux-tu donc?

*S.* Ie veux rendre (1) les noms que ie ren tous les iours, s'il te plaist m'escouter.

*M.* Pourquoy non? Les sçais-tu donc par cœur?

*S.* Ie les sçai, Dieu merci.

*M.* Or sus prononce-les.

*S.* Mais tu m'as accoustumé d'aller devant, proposant en françois et ie respon en latin.

*M.* C'est bien dict : ie l'avoye presque oublié. Respon donc.

*S.* I'atten que tu proposes.

*M.* La teste?

*S. Caput.*

*M.* Le sommet de la teste?

*S. Vertex.*

*M.* Le devant?

*S. Sinciput.*

*M.* Le derrière?

*S. Occiput.*

*M.* Respon maintenant en françois. *Caput?*

*S.* La teste.

*M. Vertex?*

*S.* Le sommet de la teste.

*M. Sinciput?*

*S.* Le devant.

*M. Occiput?*

*S.* Le derrière.

*M.* Et si tu disois maintenant cela tout seul?

*S.* Ie le diray aysément.

(1) Rendre, réciter. Voyez l'index.

*M.* Et ie t'escouteray volontiers.

*S.* La teste, *caput;* le sommet de la teste, *vertex;* le devant, *sinciput;* le derrière, *occiput.* N'ai ie pas bien dict, mon maistre?

*M.* Fort bien.

*S.* Le Seigneur Dieu soit loué!

*M.* O le beau mot! Va maintenant demander ton desieuner à la chambrière.

*S.* J'aime mieux le recevoir de toy, mon maistre, s'il ne t'est trop fascheux.

*M.* O que ie t'aime de ce mot! Or sus, suy moy; ie te donneray quelque chose de bon pour autant que tu as bien fait ton devoir.

Qu'est cela?

*S. Panis candidus* (1).

*M.* Que sont cecy?

*S. Ficus aridæ* (2).

*M.* Conte-les.

*S. Una, duæ, tres, quatuor, quinque, sex* (3).

*M.* O le gentil petit compagnon! desieune maintenant à ton aise.

Est-il rien de plus gracieux que cette petite scène? Quel abandon chez l'enfant! Quelle bonté chez le maître! bonté fine d'ailleurs et perspicace. Au premier moment, par exemple, il se demande si c'est un conseil étranger, ou peut-être un appétit matinal qui lui amène la visite de Stephanion. Certes il n'en aurait pas été mécontent; mais

(1) Du pain blanc.
(2) Des figues sèches.
(3) Une, deux, trois, quatre, cinq, six.

combien fut-il heureux en comprenant que c'était lui seul qui attirait l'enfance. On sent que ce dialogue n'est pas œuvre d'imagination, mais de sentiment; le cœur y parle seul avec la vérité qui lui appartient.

A ce point de vue, la lecture des Entretiens de l'École nous intéresse et nous séduit : c'est l'âme du maître, c'est sa vie; et, s'il avait écrit ses mémoires, nous n'en saurions pas beaucoup plus long. Là même où il ne paraît pas, on le devine, on le voit avec sa bonhomie, sa science et sa piété.

Quelle différence entre ce livre et les dialogues que tant d'auteurs, ennuyés de leur tâche, ont dédiés à la jeunesse! Les uns ont mis en scène des personnages allégoriques; est-il rien de plus fastidieux que ces conceptions plus ou moins vagues, ces figures incolores, ces mannequins dont les enfants voient la ficelle? D'autres ont tiré du tombeau les personnages historiques et les ont mêlés dans une sorte de bal travesti où les costumes, les mœurs et le langage nous choquent ou nous trompent. D'autres produisaient des inconnus, nés dans leur cerveau, qui arrivent sans éveiller de souvenirs et qui s'en vont sans laisser de regrets : qui sont-ils? peu importe! on les regarde comme on regarde une foule. D'autres enfin ont creusé la terre et pénétré dans les enfers, croyant que ce lugubre effort de leur imagination charmerait les enfants; puis ils leur apprenaient un catéchisme qui, condamnant tout ce que n'enseigne pas leur Église, condamne aussi leurs ouvrages.

On nous a fait apprendre ces auteurs.

Qu'ils étaient plus heureux, les écoliers de Genève dans la classe de Mathurin Cordier! Comme leurs livres étaient

amusants! Ce sont des camarades qui causent entre eux, ce sont des amis, ce sont des frères; plus tard, ce seront des enfants qui, retrouvant dans la classe les noms de leurs pères se croiront encore dans la famille! Alors quelle sainte émulation des petits et des grands, quel doux enseignement des nouveaux par les anciens! Sous l'œil des vieillards qui semblaient vivre encore croissaient avec respect les générations à peine écloses, et les livres d'études devenaient les contes du foyer ou les fastes de la ville.

Mathurin Cordier l'avait voulu ainsi :

Ne croyez pas que j'aie imaginé
Les noms des personnages :
Sous moi jadis ils ont étudié,
Et c'étaient les plus sages.
Ceux qui vivent encore (hélas j'en vis mourir)
En me lisant pourront se souvenir.

En effet, de même que dans les Entretiens d'École nous devinons la vie du maître, nous y trouvons aussi la vie des enfants; aussi bien, l'une et l'autre était si étroitement unie! Il n'est pas même besoin d'aimer l'enfance, il suffit d'avoir du goût pour admirer la scène suivante :

MICHEL, FRISE.

*Michel.* Dieu te gard', Frise (1).

*Frise.* Et toy aussi, Michel. Quelle heure est-il?

*M.* Tu entendras incontinent sonner la demie après cinq heures.

*F.* Voila qui va bien : nous arriverons d'assez bonne heure.

(1) Colloque 35, liv. II.

*M.* Je suis bien aise de t'avoir rencontré afin qu'en allant nous parlions pendant ce temps latin.

*F.* Vrayement c'est un exercice utile et plaisant.

*M.* Toutes les fois que ie rencontre quelqu'un de ces dissolus faineants, i'aimerois mieux rencontrer un charretier. Car ils ne me permettent pas de mediter quelque chose en chemin, tant leurs manières de faire me sont odieuses.

*F.* Ce n'est rien de merveilles, car ils sont quasi de ceste nature qu'ils ne veulent dire ni ne peuvent ouir aucune bonne chose.

*M.* Ils se rient aussi de nous à pleine bouche, de ce que nous parlons latin par les rues. Mais c'est le pire de tout qu'ils ne souffrent point d'estre repris et admonestés.

*F.* C'est pour ce que la crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux, comme dit le prophète.

*M.* Si tu commences à les admoneste amiablement de quelque chose, tu orras incontinent: « Tay-toy, prescheur; tu me romps la teste! » Que si tu dis : « Ie feray rapport de toy au maistre ou à l'observateur. — Ha! ie m'en soucie bien, disent-ils, tu n'oserois. Car si tu m'accusois, tu n'en demeurerois pas impuni. »

*F.* Ains ils te battront incontinent, si le lieu est escarté de tesmoins.

*M.* Certainement! comme quelcun d'iceux m'eust n'a guères rencontré en quelque destour, il me bailla sur l'une et l'autre ioue deux grands soufflets et s'enfuit soudain.

*F.* Que faisois-tu, ie te prie, cependant?

*M.* Pour quoy demandes-tu cela? Il fut fait si soudain qu'à peine peu-ie voir le galand.

*F.* Mais comment sommes-nous si tost venus à l'escole et tout bellement.

*M.* Il en avient presque tousiours ainsi à ceux qui devisent.

*F.* Or sus, entrons sans murmure et sans bruit, de peur que nous ne faschions ceux qui estudient.

N'y a-t-il pas des comédies moins amusantes?

Ce qui dans les Entretiens de l'École n'est pas moins remarquable que l'agrément, c'est la vérité, souvent la profondeur de l'observation; profondeur si peu cherchée, si naturelle, si facile qu'on ne la découvre qu'en fixant les yeux. On rencontre dans ces écoliers maint original que le monde nous fait voir, peint d'un trait avec une ressemblance étonnante. Quel cours de sagesse pour les enfants! Ne reconnaîtront-ils pas plus tard dans la vie le personnage que le colloque 18, livre IV, nous représente avec tant de vérité, si indulgent pour lui-même, si sévère pour autrui :

GRANDIN, THOMAS.

*Grandin.* Pourquoy n'as-tu esté à la prédication du iour d'huy?

*Thomas.* I'estoye empesché à écrire des lettres.

*G.* Pouvois-tu pas différer ton affaire?

*T.* La haste qu'avoit le messager de partir me pressoit.

*G.* Mais le maistre nous enseigne qu'il faut postposer toutes choses aux affaires de Dieu.

*T.* Il l'enseigne bien et ie n'en doute pas; mais nous ne sommes iamais si parfaits que souvent nous ne préférions à Dieu les choses terriennes.

*G.* Cela est mauvais.

*T.* Voire tres mauvais; mais nous sommes tousiours hommes, si Dieu par son Sainct Esprit ne nous change. Mais di-moy ie te prie y a il eu une grande assemblée?

*G.* Non pas fort grande au prix que de coustume.

*T.* D'où vient cela?

*G.* Sçais-tu pas que le peuple est maintenant empesché es vendenges?

*T.* Ie le sçay bien : mais les hommes peuvent-ils pas employer une seule heure au service de Dieu?

*G.* Ce n'est pas à moi de te rendre raison de cela : ie di seulement ceci :

C'est grand'honte au docteur quand luy mesme est coulpable.

*T.* Ha! ha! quel soufflet tu m'as baillé! A Dieu, ie ne sonneray plus mot.

*G.* Sois donc plus advisé une autre fois.

Plus d'un homme à quarante ans pourrait profiter de la leçon.

Multiplier les citations, ce serait peut-être dépasser les bornes qui conviennent à notre étude. Cependant qu'on nous en permette encore une : elle est si pleine de naturel et de vérité que le lecteur le plus sévère ne peut nous en savoir mauvais gré; en même temps elle touche à une question qui jadis intéressa au plus haut degré notre enfance : la question du sommeil.

Le sommeil ! oubli des thèmes de Fénelon et des versions de Jouvency! le sommeil, oubli d'un maître d'études vindicatif! le sommeil interrompu par la cloche de cinq

heures, au moment où les rêves s'épanouissent sur le front des enfants. Ah! parfois laissez-les dormir! Plus tard peut-être ils seront bien malheureux!

Le bon Mathurin Cordier était indulgent pour le sommeil.

### LE MAISTRE, DU TEIL. (1).

*Le maistre.* Hau! Du Teil! suy-moy en la chambre; il y a quelque chose dont ie te veux advertir à part.

*Du Teil.* Me voici, mon maistre.

*M.* Ne viendras-tu iamais de bonne heure à l'escole?

*T.* Ie n'y peux venir plus tost.

*M.* Tu dis tousiours cela : quelle chose t'engarde?

*T.* Il n'y a personne en nostre maison qui me resveille.

*M.* Personne!

*T.* Du tout personne.

*M.* N'avez vous pas une chambrière?

*T.* Nous en avons une; mais elle ne se soucie point de m'esveiller.

*M.* Mais plus tost toy, comme ie pense, ne te soucies point de te lever. Di-ie pas vray? Pourquoy te tais-tu? Respon moy maintenant quelque chose à la parfin.

*T.* Pauvre que ie suis! que feray-ie?

*M.* Il n'y a rien pourquoy tu doives estre effrayé. Confesse la vérité.

*T.* Et si ie la confesse?

*M.* Ie te pardonneray, croi-moi.

*T.* Ah! i'en ay honte!

*M.* N'aye point honte de confesser la vérité, ie te prie :

(1) Colloque 42, liv. III.

autrement tu seras battu. Continues-tu de te taire? Holà, observateur, va voir chez sa mère et le demande (1).

*T.* N'y envoie point, ie te prie, mon maistre! Ie te diray tout l'affaire; ie ne celeray rien.

*M.* Or sus, aye bon courage.

*T.* Certainement il est ainsi comme tu as dit.

*M.* Cela n'est pas assez: ie veux ouyr le tout par le menu. Conte-moy entièrement comme le tout va.

*T.* Quand la chambrière vient m'esveiller, premièrement ie ne respon rien, comme si ie dormoye à bon escient; puis après, si elle presse davantage, ie lève mal-aisément la teste: ie m'assieds sur le lict: ie iette mon pourpoint sur les espaules, comme si ie me devoye incontinent lever.

*M.* Que tu racontes bien! Vrayement ie t'aime plus que iamais ie ne fi. Continue.

*T.* Incontinent que la chambrière est sortie de la chambre, lors ie baisse la teste sur le chevet et avalle les pieds dedans le lict.

*M.* Te rendors-tu aussi?

*T.* Certainement ie redors bien et paisiblement.

*M.* Combien de temps?

*T.* Iusques à ce que la chambrière vienne pour la seconde fois.

*M.* Quand elle est venue, que te dit-elle?

*T.* Elle s'escrie, elle tempeste, elle fait rage.

*M.* De quel propos use-elle?

*T.* Ha vaut-rien, dit-elle, quand seras-tu à l'escole? Ie diray à ton maistre qu'il te batte bien: tu ne veux iamais te lever, sinon que tu ayes esté éveillé deux ou trois fois.

(1) Demande cela; informe-toi.

*M.* Promets-tu en bonne foy que tu feras d'ores en avant ton devoir?

*T.* Si iamais ie retombe, ie ne veux m'excuser, que ie ne soye publiquement battu de verges, et ce bien rudement.

*M.* Certes tu promets fort bien : mais comment tiendras-tu tes promesses?

*T.* Moyennant l'aide du Seigneur Dieu.

*M.* Par quel moyen le fléchiras-tu?

*T.* Par foy et par prières continuelles.

*M.* Autrement tu ne pourrois rien obtenir.

*T.* Certes ie le croy.

*M.* Ce n'est pas assez de le croire, si tu ne mets peine de le parfaire diligemment.

*T.* Ie m'y employeray de toutes mes forces et ne penseray qu'à cela iour et nuict.

*M.* Tu parles très-bien pourveu toutesfois que tu t'en souviennes tousiours.

*T.* Comment le pourrai-ie oublier? Les prescheurs ne cessent jamais de nous advertir de cela, et tu nous y exhortes quasi tous les iours; et tu fais bien, mon maistre, pour ce que nous sommes tous fort négligens, moy le premier de tous.

*M.* Mets donc peine que tu changes tout le premier ces mœurs; mais principalement souvien-toy d'estre tousiours véritable.

*T.* Dieu vueille faire que iamais ie ne mente.

*M.* O que tu serois heureux!

*T.* Ie seray pour le présent assez heureux si tant seulement tu m'absous.

*M.* Ie feray ce que ie t'ay promis; mais à telle condition

que tu te souviennes de ta promesse et que tu l'accomplisses vrayement et de faict, comme tu m'as promis maintenant.

*T.* Que reste il donc que ie m'en aille libre et absous?

*M.* Mais il reste quelque chose. Demeure et escoute encores maintenant.

*T.* Tant que tu voudras, mon maistre.

*M.* Entre austres choses, il te faut chasser ceste paresse qui te retient ordinairement au lit. Car il n'est pas séant qu'un ieune garçon qui estudie soit endormi et paresseux, mais alaigre et esveillé comme tu en vois aucuns de tes compagnons d'escole. Sçais-tu par cœur le divin précepte de l'apostre sainct Pierre?

*T.* Quel est-il?

*M.* Soyez, dit-il, sobres et veillez.

*T.* O combien de fois l'avoy-ie ouy dire! mais, hélas! ie ne l'ay iamais prattiqué.

*M.* Fay que tu le prattiques soigneusement à l'advenir, et non seulement cela, mais aussi tous les autres préceptes de bien vivre que tu as tant de fois ouy dire. Laquelle chose certes si tu fais diligemment, tu feras en premier lieu ton profit; tu seras agréable à tes père et mère, à moy, et à tes compagnons d'escole; finalement (ce qui est le principal) tu seras aimé de Dieu lequel advancera tous les iours de plus en plus tes estudes à la gloire de son nom.

*T.* O que ie sen un grand profit de ceste tienne remontrance!

*M.* I'en suis certainement bien ioyeux, tant pour l'amour de toy que de tes compagnons d'escole.

*T.* Et si tu leur racontois ma repentance?

*M.* Certainement ie la leur raconteray à la première op-

portunité, afin qu'ils apprennent à ton exemple qu'il n'y a rien de plus agréable à Dieu que de recognoistre sa faute et retourner en bon estat. A Dieu, mon fils, et te trouve à trois heures en la classe.

*T.* Ie te remercie bien fort, très cher et bien aimé maistre.

C'est ainsi que Mathurin Cordier pratiquait l'enseignement. Voilà quelle fut la méthode, voilà quels furent les professeurs chez les calvinistes du XVI^e^ siècle.

Ce n'est pas un heureux concours de circonstances qui produisit alors ces grandes choses et ces hommes remarquables. Comme nous l'avons dit en commençant, la réforme religieuse produisit dès les premiers jours ces fruits magnifiques; elle fut la cause et l'inspiration de la réforme des études. Aussi tandis que dans les pays protestants la lumière se répandait à flots, les ténèbres du passé couvraient encore les pays catholiques, où la célébrité d'Érasme et de quelques érudits plus ou moins orthodoxes ne saurait nous faire illusion.

Aujourd'hui l'instruction publique a-t-elle assez acquis pour compenser ce qu'elle a perdu? Est-elle en progrès? n'était-il pas utile de reporter un instant nos yeux en arrière et n'y a-t-il rien à prendre chez les pères de la Réformation?

# INDEX

Ains, *mais.*
L'édict appartient à ceux, *l'ordre concerne ceux qui...*
Appoincter, *mettre accord.*
Oraison artificielle, *discours plein d'art.*
Aucuns, *quelques-uns.*
Auditoire, *lieu où se tient la classe.*
Avaller, *enfoncer, descendre.*
Avoir pour excuse, *tenir pour excusé, excuser.*

Bailler, *donner.*
Bellement, *agréablement.*
Bénéfice, *bienfait.*

Catégories, *genres divers.*
Cependant, *pendant ce temps.*
Ils cerchent, *ils cherchent.*
Chambrière, *femme de chambre, servante.*
Cognoistre, *connaître.*
Comprins, *compris.*
Confermer, *confirmer.*
Conge, congie, *congé.*
Conioignant, *joignant, ajoutant.*
Chacun consent *tous sont d'accord.*
Conséquemment, *ensuite.*
Contention, *obstination.*
Conter, *compter.*
Coucher, *mettre par écrit.*
Position curieuse, *proposition ou idée recherchée.*

Déclamation, *lecture d'une composition d'élève.*
Déclaration rude, *explication facile.*
Déclarer, *expliquer.*
Désià, *déjà.*
Deporter, *priver.*
Desseigner, *ne pas vouloir.*
Dict a esté, *il a été dit.*
Disputer, *argumenter contradictoirement.*
A douze heures, *à midi.*
Duits, *conduits, amenés.*

Elenche, *preuve.*
Empesché à escrire, *occupé à écrire.*
Engarder, *empêcher.*
Enhorter, *exhorter.*

Es, *aux*, es escholes (*aux écoles*).
Escholier public, *étudiant (enseignement supérieur)*.
A bon escient, *véritablement, sincèrement*.
Et ce, *et cela*.
Exercitation puérile, *exercice facile pour les enfants*.
Observations exquises, *observations de choix*.

Ceux de la famille, *les domestiques*.
Fascheux, *ennuyeux, importun*.
Fondé, *solide, instruit*.
Dieu te gard', *Dieu te garde*.

Gens de lettres, *qui s'occupent d'étude*.

Il ha, *il a*.
Qu'il soit d'heure, *qu'il soit à l'heure, exactement*.
Humainement, *avec bienveillance*.

Iceluy, iceux, *celui-ci, ceux-ci*.
Incontinent, *aussitôt*.
Ioingt que, *ajoutez que*.

Lecteurs (ou professeurs publics), *professeurs de l'enseignement supérieur*.

Mary, *fâché*.
Mersions, *remercions*.
Rien de merveilles, *rien d'étonnant*.
Il monstra, il remonstra, *prescrivit*.
Ne, *ni*.
Propositions nues, *idées dépouillées des ornements du style*.

Oraison, *discours*.
Tu orras, *tu entendras*.
Qu'ils oyent, *qu'ils entendent*.

A la parfin, *enfin*.
Par quoy, *c'est pourquoi*.
Qu'ils soyent partis, *qu'ils soient répartis*.
Mettre peine à, *faire en sorte de*.
Plaisant, *agréable*.
Se porter modérément, *se comporter avec modération*.
Certaines positions, *propositions, idées, thèses*.
Postposer, *mettre une chose après une autre*.
Pour autant que, *puisque*.
Ie pourroye, *je pourrais*.
Prédicament, *ordre, classe des êtres*.
Heure préfixe, *heure fixée d'avance*.
Preindise, *dommage*.
Disner prins légièrement, *dîner pris légèrement, collation*.
Professeurs publics, *profes-*

*seurs de l'enseignement supérieur.*
Puéril, *en rapport avec l'âge des enfants.*

Receu, *reçu.*
Recorder, *rappeler à sa mémoire.*
Rendre, *réciter par cœur.*
Rescription, *lettre.*
Résolution des difficultés, *solution des difficultés.*
Qu'il se face un rolle, *qu'on fasse une liste nominative.*
Enfant rude, *enfant peu instruit.*
Rudiments, *commencements.*

La septmaine devant la cène, *la semaine avant la communion.*
Suivant la situation de la ville, *l'orientation* (*nord*, *sud*, etc.)
Sommaire, *abrégé.*
Spectable, *respectable.*
Substitut, *remplaçant.*
Le plus suffisant, *le plus capable.*
Suy-moy, *suis-moi.*
Syndique, *syndic.*

Les choses terriennes, *les choses de la terre.*
Donner tesmoignage, *délivre un certificat.*
Topique, *lieu commun.*
Par tour, *à son tour.*
Abbrege bien trousse, *abrégé bien ordonné.*

Vacation, *vacances, congé.*
Vaux (lettres des ministral), *votre, vos.*
Vueille, *veuille.*

# TABLE


INTRODUCTION ..... 1

PREMIÈRE PARTIE

Mathurin Cordier à Paris ..... 11
Lettre de Calvin ..... 13
Liste de proscription ..... 16

DEUXIÈME PARTIE

Mathurin Cordier à Bordeaux ..... 18
André de Gouvéa ..... 22
L'art de bien parler latin ..... 23

TROISIÈME PARTIE

Séjour à Neufchatel ..... 31
Séjour à Lausanne ..... 34
Retour à Genève ..... 35
Les Loix de l'Académie ..... 38
Les Entretiens d'école ..... 65

INDEX ..... 83


FIN DE LA TABLE.


PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

6 3409 .3R

377.842 C795 B538 c.1
Berthault # Mathurin
Cordier et l'enseignement
DISE

377.842
C795
B538
Berthault
Mathurin Cordier et l'enseigne-
ment chez les premiers
calvinistes.

| DATE | ISSUED TO |
| --- | --- |
| | |

377.842
C795
B538
Berthault
Mathurin Cordier et l'enseignement
chez les premiers calvinistes.